

2013

SITE NATURA 2000 FR1112013 « SITES DE LA SEINE-SAINT-DENIS »

PROJET D'AMELIORATION DES HABITATS DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR SUR LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

DOCUMENT FINAL

DOCUMENT DU 05/05/2014





FICHE DE RAPPORT		
Maître d'ouvrage	Libellé de la mission	Parc du Sausset – Projet d'amélioration des habitats de la Pie-grièche écorcheur
	Maître d'ouvrage	Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
	Interlocuteur	Claire MARCADET – Vincent GIBAUD
	Référence maître d'ouvrage	-
ECOTER	Coordonnées	ECOTER 44 route de Montélimar 26110 Nyons  Tel : 04 75 26 34 60 www.ecoter.fr SARL au Capital de 25 000 € 510048366 RCS Romans
	Groupement	-
	Rappel du devis	20120421_2_SC
	Rédacteurs du dossier	Thomas GUILLOUD (thomas.guilloud@ecoter.fr) Bruno GRAVELAT (bruno.gravelat@ecoter.fr)
	Contrôle qualité	Stéphane CHEMIN (stephane.chemin@ecoter.fr)
	Référence du dossier	PRO20130014
	Version	Document du 05/05/2014

# SOMMAIRE

<b>RAPPELS SUR L'ÉCOLOGIE DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR.....</b>	<b>8</b>
I DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE SUCCINCTE DE L'ESPECE .....	8
II HABITAT NATUREL DE L'ESPECE ET COMPORTEMENTS.....	8
II.1 <i>Habitat naturel de l'espèce</i> .....	8
II.2 <i>Reproduction</i> .....	9
II.3 <i>Régime alimentaire</i> .....	10
III MIGRATION .....	11
IV STATUTS DE L'ESPECE.....	11
IV.1 <i>Réglementation</i> .....	11
IV.2 <i>Evaluation des populations</i> .....	12
<b>ETAT DES LIEUX DE LA REPARTITION .....</b>	<b>13</b>
I A L'ECHELLE DE LA FRANCE.....	13
II A L'ECHELLE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE.....	15
II.1 <i>Présence</i> .....	15
II.2 <i>Nidification</i> .....	18
III A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.....	20
IV SYNTHÈSE SUR LA REPARTITION SPATIALE ET TEMPORELLE DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR .....	31
IV.1 <i>A l'échelle nationale (territoire français)</i> .....	31
IV.2 <i>A l'échelle régionale (Île-de-France)</i> .....	31
IV.3 <i>A l'échelle départementale (Seine-Saint-Denis)</i> .....	31
IV.4 <i>Sur le parc départemental du Sausset</i> .....	31
<b>EVALUATION DES HABITATS FAVORABLES A LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR .....</b>	<b>32</b>
I AU SEIN DES ENTITES DU SITE NATURA 2000 « SITES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ».....	32
II AUTRES MILIEUX FAVORABLES .....	33
II.1 <i>Secteur Nord</i> .....	33
II.2 <i>Secteur Sud</i> .....	34
<b>PROPOSITION DE MESURES VISANT A FAVORISER L'ARRIVEE DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR SUR LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET.....</b>	<b>38</b>
I PRIORISATION DES INTERVENTIONS SUR LES PARCELLES .....	38
II PROPOSITIONS DE MESURES .....	38
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>51</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT.....	52

# INDEX DES CARTES

---

Localisation du parc départemental du Sausset .....	7
Sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur à l'échelle de la France .....	14
Carte de présence de la Pie-grièche écorcheur autour de la Seine-Saint-Denis .....	26
Carte de présence de la Pie-grièche écorcheur en Seine-Saint-Denis .....	27
Occupation du sol du parc départemental du Sausset (données du DOCOB 2011).....	29
Habitats de la Pie-grièche écorcheur sur le parc départemental du Sausset (données DOCOB 2011).....	30
Cartographie des habitats favorables à la Pie-grièche écorcheur à proximité du parc du Sausset – Secteur Nord.....	36
Cartographie des habitats favorables à la Pie-grièche écorcheur à proximité du parc du Sausset – Secteur Sud.....	37

# INTRODUCTION

---

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis gère la grande majorité des parcs et forêts situés sur le département. Ces parcs, en contexte urbain, ont pour but premier d'offrir des aires de loisir et des « espaces de nature » aux habitants du département et plus largement de la région parisienne.

L'évolution des pratiques a permis de favoriser l'installation d'une faune et d'une flore remarquable. Plusieurs espèces protégées et rares s'y développent et y réalisent tout ou partie de leur cycle biologique, en particulier des oiseaux peu communs en Ile-de-France.

C'est ainsi que ces espaces de nature ont été classés en site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », au titre de la directive européenne « Oiseaux ». Les objectifs de gestion qui sont liés au Document d'objectifs de ce site Natura 2000 visent le maintien et l'amélioration des habitats et des conditions de vie de 12 espèces d'oiseaux.

C'est dans ce contexte que le Conseil général de Seine-Saint-Denis a mandaté ECOTER afin de favoriser l'un de ces oiseaux remarquables : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). L'espèce a effectivement été observée à plusieurs reprises en Seine-Saint-Denis (citons notamment les observations sur les espaces naturels suivants : parc départemental Georges-Valbon, parc départemental du Sausset, parc des Beaumonts, parc départemental de la Haute-Île, futur parc intercommunal du plateau d'Avron. Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »).

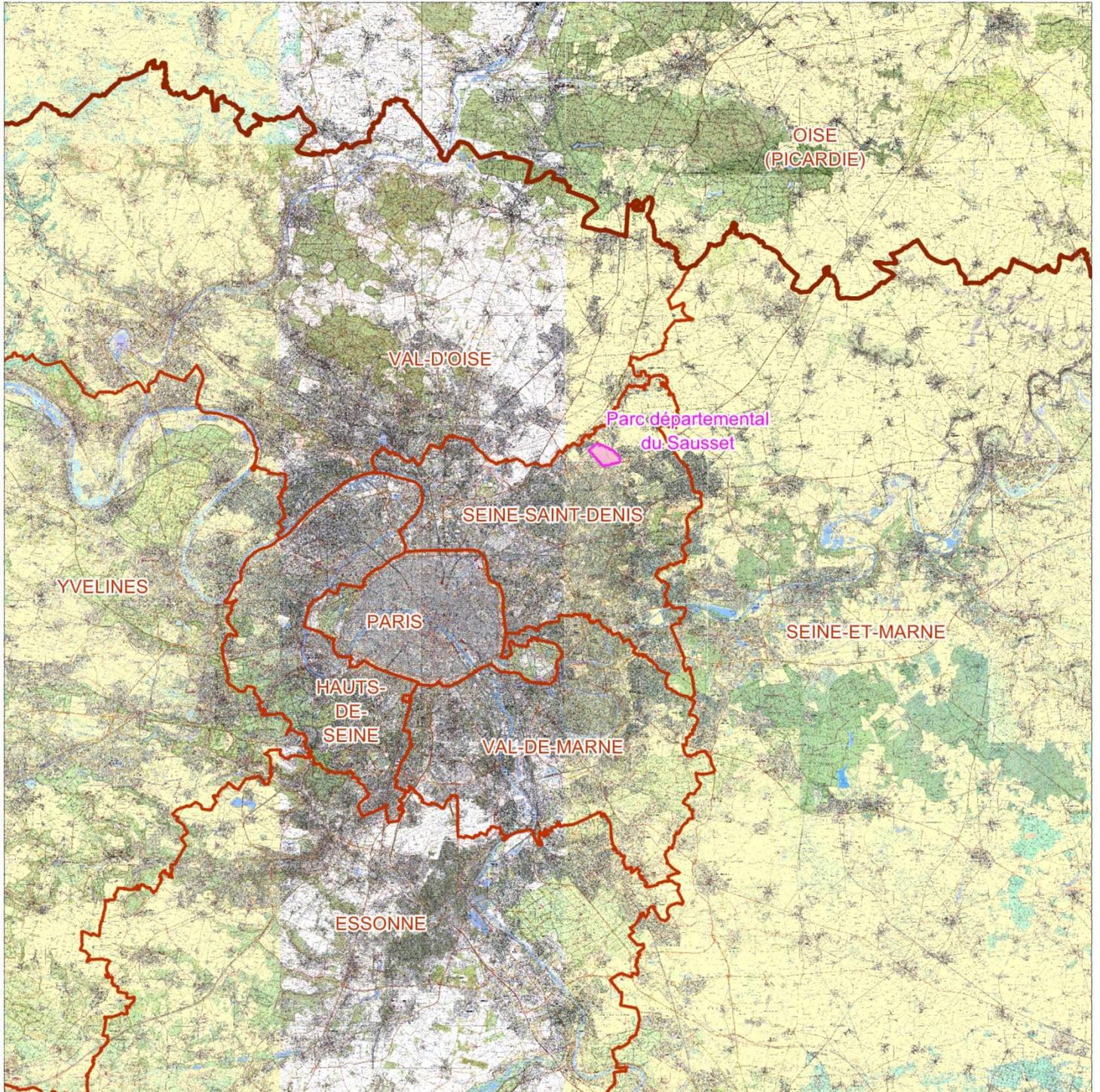
Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Etablir un état des lieux de la répartition de l'espèce sur le territoire national, puis de manière plus ciblée sur la région Île-de-France.
- Proposer des moyens visant à faciliter l'arrivée de l'espèce sur le Parc départemental du Sausset. Ce parc fait en effet partie des 15 entités du site Natura 2000 et présente d'ores et déjà des habitats de qualité pour l'espèce. Que ce soit en halte migratoire ou en période de nidification.

---

**Il faut toutefois souligner que la Pie-grièche écorcheur est une espèce dont les effectifs sont peu nombreux en région Île-de-France (150 à 200 couples d'après *Le Marechal & Lesaffre, 2000*), fréquentant *a priori* préférentiellement les secteurs agricoles (de Seine-et-Marne notamment) plutôt que les zones péri-urbaines que représentent les parcs de Seine-Saint-Denis.**

---



**Légende**

**Limites administratives**

-  Limites régionales  
(délimitation entre la Picardie et l'Île-de-France)
-  Limites départementales

 Parc départemental du Sausset

Echelle : 1/400 000  
0 m 4 km 8 km

Source : Conseil Général de la Seine-Saint-Denis  
Date de réalisation : 11/04/2013  
Expert : T. GUILLAUD - Ecoter  
Fond et Licence : Conseil Général de la Seine-Saint-Denis  
IGN Scan 25

# RAPPELS SUR L'ÉCOLOGIE DE LA PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

## I DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE SUCCINCTE DE L'ESPECE

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) fait partie de l'Ordre des Passériformes, et de la famille des Laniidés.

Cette famille de passereaux de petite taille (environ 17 cm pour la Pie-grièche écorcheur) se caractérise par la présence d'un large bandeau noir qui traverse le front, au niveau des yeux.

Le mâle possède un bandeau noir qui s'étend du bec jusque derrière les yeux, avec un ventre clair et une calotte gris cendré. Le bec, les pattes et la queue sont noirs.

La femelle adulte est beaucoup plus terne, avec un dessus brun-gris à roussâtre. Son masque facial est moins net que chez le mâle, et le dessous est blanc jaunâtre barré de lignes noires.

Les juvéniles ressemblent aux femelles, avec une couleur brun-roux au-dessus, et un blanc cassé en-dessous, mais s'en distinguent par les dessins en forme de croissants qui ornent leurs parties supérieures.



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : mâle adulte perché sur un piquet de clôture  
 Crédit photographique : © ECOTER, 2012



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : juvénile dans un fourré  
 Crédit photographique : © ECOTER, 2012

## II HABITAT NATUREL DE L'ESPECE ET COMPORTEMENTS

### II.1 Habitat naturel de l'espèce

La Pie-grièche écorcheur a besoin de secteurs bien ensoleillés, avec des buissons espacés, procurant de nombreux perchoirs et des zones assez vastes à végétation rase ou même manquante. Ces milieux peuvent être retrouvés dans les plaines comme dans la moyenne montagne, où la Pie-grièche écorcheur a été observée jusqu'à 2000m d'altitude (Sordello, 2012).

Les milieux particulièrement recherchés sont :

- les landes sèches, type pelouses calcaires, colonisées par des buissons et parcourues par des ovins ou des bovins ;
- les friches résultant de l'abandon de pratiques agricoles. Il s'agit souvent de zones sur pentes entre les limites de la forêt et les champs cultivés ;
- les parcs à bestiaux avec des buissons isolés et de nombreux perchoirs (piquets de clôtures) ;
- les prairies de fauche entourées de buissons ;
- les grandes clairières forestières après des coupes à blanc, les jeunes plantations (surtout épicéas) ;
- les vergers poussant sur et à proximité de prairies.

La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux intermédiaires, semi-ouverts. Elle évite ainsi les forêts fermées et les milieux totalement ouverts dépourvus de végétation ligneuse (Moreilli et al., 2012). Le paysage qu'elle recherche est un paysage structuré qui doit comporter en mosaïque (Géroudet, 2010) :

- des couverts feuillus, denses jusqu'au sol et de préférence épineux ;
- des espaces dégagés en général pourvus d'une strate herbacée riche en insectes ;
- si possible quelques surfaces dénudées.

Une étude a été menée en Italie par Brambilla et al. (2009) afin de modéliser les éléments optimaux pour la Pie-grièche écorcheur à l'échelle fine d'un territoire comme à l'échelle plus large du paysage. Ainsi, il ressort qu'un paysage favorable à la Pie-grièche écorcheur est caractérisé par une surface importante de prairies et de pâtures, un linéaire important de haies et une part faible de zones urbanisées et cultivées et de plans d'eau. A l'échelle plus fine du territoire, les variables les plus importantes restent sensiblement les mêmes : la longueur du réseau de haies, la surface en prairies de fauche ou faiblement pâturées (55 à 65 %) ou encore la taille des buissons et les surfaces qu'ils couvrent (15 à 35 %).



Exemple d'habitat susceptible d'accueillir la Pie-grièche écorcheur : mosaïque de milieux contenant des feuillus arbustifs (dont épineux), des zones ouvertes à strate herbacée pouvant accueillir la ressource en nourriture (entomofaune en particulier), et la présence de quelques surfaces à nu.

Photo prise sur le Parc départemental du Sausset – © ECOTER 2012

## II.2 Reproduction

### II.2.1 L'installation des nicherseurs

La Pie-grièche écorcheur est un des migrateurs les plus tardifs à regagner son aire de reproduction. En Europe de l'Ouest, le retour se fait entre la fin du mois d'avril et début mai (nord-est de la France : 6 mai. *Source : Lefranc, 1993*).

Les premiers oiseaux observés sont généralement des mâles. Les femelles sont notées 1 à 3 jours plus tard. Le mâle fait sa parade pour attirer la femelle, utilisant cris, chants, et l'attrait des couleurs de son plumage. Entre le premier individu observé et l'installation complète de la population, il faut entre 3 semaines et un mois (*Lefranc, 1993*)

La superficie des territoires de chaque couple est en moyenne de l'ordre de 1,5 ha. Elle peut varier de 1 à 3 ha, en fonction de la physionomie des milieux fréquentés, de la richesse en proies potentielles et de la densité de l'espèce dans le secteur. Sur ce dernier point il est important de noter un comportement d'adaptation des espèces en Seine-Saint-Denis. Il est donc possible d'envisager qu'un couple puisse se satisfaire d'une superficie inférieure à 1 ha si les habitats et les conditions (en particulier la ressource alimentaire et la quiétude) répondent aux besoins de l'espèce. Par quiétude nécessaire à l'espèce, on entend habituellement le fait que la Pie-grièche écorcheur est une espèce assez craintive qui alerte et se cache dans les buissons denses à la moindre apparition humaine sur son territoire. Elle est en effet assez sensible au dérangement par un homme se déplaçant à pied, alors qu'elle peut tolérer une circulation routière, du moment que les véhicules ont une vitesse régulière et ne s'arrêtent pas. Ce comportement est classique chez de nombreux animaux : oiseaux, mammifères...

Le bruit ne semble pas poser de problème dès lors qu'il est régulièrement cantonné à une activité identifiée par l'oiseau : l'espèce est souvent observée dans des milieux herbacés et buissonnants à proximité immédiate des aérodromes par exemple.

### II.2.2 Nid, pontes et élevage des jeunes

Le nid se fera dans les buissons épineux pour 82% des couples, à une hauteur moyenne de 1m-1m20. Le nid est créé avec des brindilles (généralement ramenées par le mâle et assemblées par la femelle) en 5-6 jours.

En principe, la Pie-grièche écorcheur n'élève qu'une nichée par an, mais beaucoup de nids sont détruits ; les pontes de remplacement sont donc fréquentes. La ponte a lieu fin mai, et se poursuit jusqu'à fin juin pour les plus tardives.

La Pie-grièche écorcheur pond le plus souvent de 4 à 6 œufs. L'incubation dure 14 à 15 jours en règle générale. Les jeunes restent au nid 13 ou 14 jours. Durant la couvaison puis l'élevage des jeunes, c'est généralement le mâle qui apporte de la nourriture à la femelle. Il faut souligner que la Pie-grièche écorcheur s'hybride parfois avec la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), mais cette dernière espèce est absente d'un grand quart nord-ouest de la France et rare dans les régions du nord-est.

### II.2.3 Fidélité aux sites de reproduction et lieux de naissance

Une forte fidélité aux sites de reproduction est constatée pour les individus adultes, si tant est que la nidification fut fructueuse :

- 90% des mâles reviennent à moins d'1km de leur site de reproduction de l'année précédente (dont 78% à moins de 200m).
- 75% des femelles reviennent à moins d'1km de leur site de reproduction de l'année précédente (dont 48% à moins de 200m), et semblent ainsi moins liées à leur ancien territoire (*Lefranc, 1993*).

Cet aspect est particulièrement important à souligner s'il on veut envisager l'arrivée et surtout le maintien de l'espèce sur un nouveau site. Les jeunes ne reviennent en revanche que très peu à leur lieu de naissance (moins de 10%) les années suivantes.

- dans l'étude de Jakober & Stauber (1987), sur 1 957 poussins bagués, 6,1 % ont été retrouvés sur place l'année suivant leur naissance ou plus tard,
- Barbet-Massin et al.(2011) estiment à 10 km en moyenne la distance entre le lieu de naissance et le lieu de première reproduction chez les Pies-grièches,
- Yeatman-Berthelot & Jarry (1994) mentionnent quant à eux que peu de jeunes sont fidèles à leur site de naissance mais restent fidèles à leur région natale.

## II.3 Régime alimentaire

### II.3.1 Techniques de chasse et lardoirs

La Pie-grièche écorcheur guette ses proies à partir de postes d'affût le plus souvent situés entre 1 et 3m du sol (branches d'arbres, d'arbustes, de plantes robustes, piquets ou fils de clôtures, pylônes, engins agricoles laissés dans les champs...).

Les proies peuvent être repérées jusqu'à 30m de distance pour les gros insectes. Après la capture, la Pie-grièche écorcheur retourne généralement manger sa proie sur le poste d'affût. La plupart des proies sont prises au sol (sur la végétation basse), mais en bonnes conditions météorologiques, le tiers des proies peut être capturé dans l'espace aérien de quelques centimètres à quelques mètres au-dessus du sol.

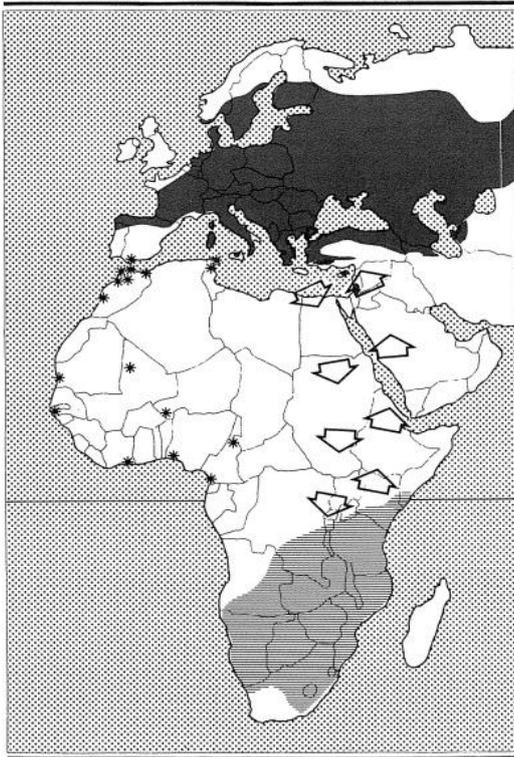
La Pie-grièche écorcheur peut utiliser par la suite une technique bien particulière : les lardoirs. Ce terme désigne les réserves de nourriture que se constitue parfois un individu, où il empale littéralement ses proies sur les épines des buissons, se créant ainsi un véritable garde-manger. Les lardoirs peuvent être retrouvés de part et d'autre au sein du territoire d'un individu, où les proies seront généralement consommées dans les 24h qui suivent la capture (*Lefranc, 1993*). Ce comportement n'est toutefois pas systématique.

### II.3.2 Les proies : de l'araignée au campagnol

La Pie-grièche écorcheur a un spectre de prédation très vaste, et se nourrit de proies allant de la taille d'une petite araignée à celle d'un gros campagnol du genre *Microtus* (les micro-mammifères ne représentent toutefois pas plus de 5% du nombre de proies). Les insectes jouent un rôle prépondérant, à commencer par les coléoptères et notamment les Carabidés (ainsi que des Hyménoptères).

L'espèce peut également se nourrir de batraciens, reptiles et petits oiseaux (jeunes ou blessés) ponctuellement. Occasionnellement, la consommation de baies a été observée.

### III MIGRATION



Carte 1 : Aire de nidification (en noir) et aire d'hivernage (traits horizontaux) de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Les flèches symbolisent la migration en boucle des populations européennes. Le front réel de migration de l'espèce s'étend encore bien plus à l'Est. Les étoiles indiquent des lieux d'observation d'oiseaux égarés. Elles suggèrent l'éventualité d'une discrète migration occidentale pour de très faibles contingents d'Europe de l'Ouest.

L'**aire de nidification** de l'espèce s'étale sur une grande partie de l'Europe. L'espèce niche depuis le nord du Portugal, à travers toute l'Europe et vers l'est jusqu'en Sibérie (en noir sur la carte ci-contre).

L'**aire d'hivernage** de la Pie-grièche écorcheur commence dans le sud du Kenya et s'étend pratiquement sur tout le sud de l'Afrique (en grisé).

Pour rejoindre l'une ou l'autre de ces deux aires, lors des migrations printanières et automnales, l'espèce emprunte préférentiellement des voies de migration localisées à l'est du continent européen, pour survoler l'Afrique par l'est (symbolisé par des flèches sur la carte). Cette migration « orientale » est rare chez les espèces d'oiseaux d'Europe occidentale, qui passent pour la plupart par le détroit de Gibraltar pour rejoindre le continent africain.

La Pie-grièche écorcheur est un migrateur nocturne, pouvant parcourir en moyenne près de 200 km par nuit. Elle parcourt entre 8 000 et 12 000 km à chaque migration.

**Migration prénuptiale :** Au printemps, l'espèce sort de son hivernage en Afrique pour rejoindre l'Europe où elle y trouve ses habitats de reproduction et une nourriture abondante. Les individus arrivent globalement en Europe à partir de la **fin du mois d'avril**.

**Migration postnuptiale :** La Pie-grièche écorcheur fait le chemin dans le sens retour (du nord vers le sud) à la fin de l'été, pour rejoindre ses quartiers d'hivernage dans le sud de l'Afrique. Les températures y seront plus clémentes et la nourriture moins rare qu'en Europe en hiver. Les individus entreprennent cette migration **entre mi-juillet et mi-août**.

Figure 1 : Carte de répartition de la Pie-grièche écorcheur et principales voies de migration, à l'échelle des continents européen et africain. Source : Lefranc, 1993.

## IV STATUTS DE L'ESPECE

### IV.1 Réglementation

#### IV.1.1 Engagement européens

##### ■ Directive européenne :

La Pie-grièche écorcheur est reconnue par le réseau européen Natura 2000, qui la liste en **Annexe I de la Directive oiseaux** (Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages).

Les espèces mentionnées à l'Annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution (source : Journal officiel de l'Union européenne, 26 janvier 2010)

##### ■ Convention de Berne :

Toutes les espèces de Laniidés (dont la Pie-grièche écorcheur fait partie) sont inscrites en **Annexe II de la Convention de Berne** (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 1979).

L'Annexe II liste les espèces de faune qui doivent également faire l'objet de dispositions législatives ou réglementaires appropriées, en vue d'assurer leur conservation (état en vigueur depuis le 1er mars 2002, les annexes étant régulièrement révisées par le Comité permanent).

#### IV.1.2 Réglementation de portée nationale

A l'échelle du territoire français, l'espèce est soumise à une **protection nationale**, et listée à l'**article 3** (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). L'article 3 mentionne les termes suivants (source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)) :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

– la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

– la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

– la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée [cf. Directive Oiseaux de 2009].

## IV.2 Evaluation des populations

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) a été évaluée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à l'échelle mondiale, puis nationale :

- **Liste rouge mondiale** de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN 2012) : LC (LC = Least Concerned, soit **Préoccupation mineure**, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible). Source : *IUCN – 2011 – The IUCN Red list of threatened species*
- **Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC (Préoccupation mineure)** Source : *UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS – 2011 – La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre oiseaux de France métropolitaine.*

En France, au cours des quatre dernières décennies, l'espèce a régressé aux limites Nord-Ouest de son aire de répartition, provoquant un glissement progressif de l'aire de répartition vers le Sud-Est (*Dubois et al, 2008*).

Le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) confirme pour cette espèce une baisse des effectifs dans le passé, puis une remontée dans les années 2000 (augmentation significative de 41 % sur la période récente 2001-2010) (*Jiguet, 2010*).

Enfin, l'espèce est classée :

- Statut Europe – Catégorie SPEC 3 (classification d'après Tucker & Heath, 1994) – En déclin. Les SPEC de catégorie 3, ou Species of European Conservation Concern, concernent les espèces dont les populations ne sont pas concentrées en Europe, mais qui ont un statut de conservation défavorable en Europe. Source : *Tucker GM & Heath MF, 1994.*
- Niveau de vulnérabilité en France : liste Orange (espèce pouvant être menacée à court terme) – En déclin (classement qui est présenté, sans citation de source, dans *CORIF – 2005 -Parc départemental de la Haute-Île – Suivi ornithologique 2005, 32 pages.*).
- Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France : Quasi menacé (source : *Birard J., Zucca M., Lois g. et natureparif, 2012*).
- Statut Ile-de-France : Nicheur rare, migrateur rare (classement qui est présenté dans *CORIF – 2005 - Parc départemental de la Haute-Île – Suivi ornithologique 2005, 32 pages.*).

# ÉTAT DES LIEUX DE LA REPARTITION

## I A L'ECHELLE DE LA FRANCE

Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples à l'heure actuelle.

La population française était quant à elle estimée à 70 000 couples en 1993 (*Lefranc, 1993*). En 2000, elle devait être comprise entre 150 000 et 350 000 couples (*Dubois et al., 2008*); les variations interannuelles étant relativement marquées.



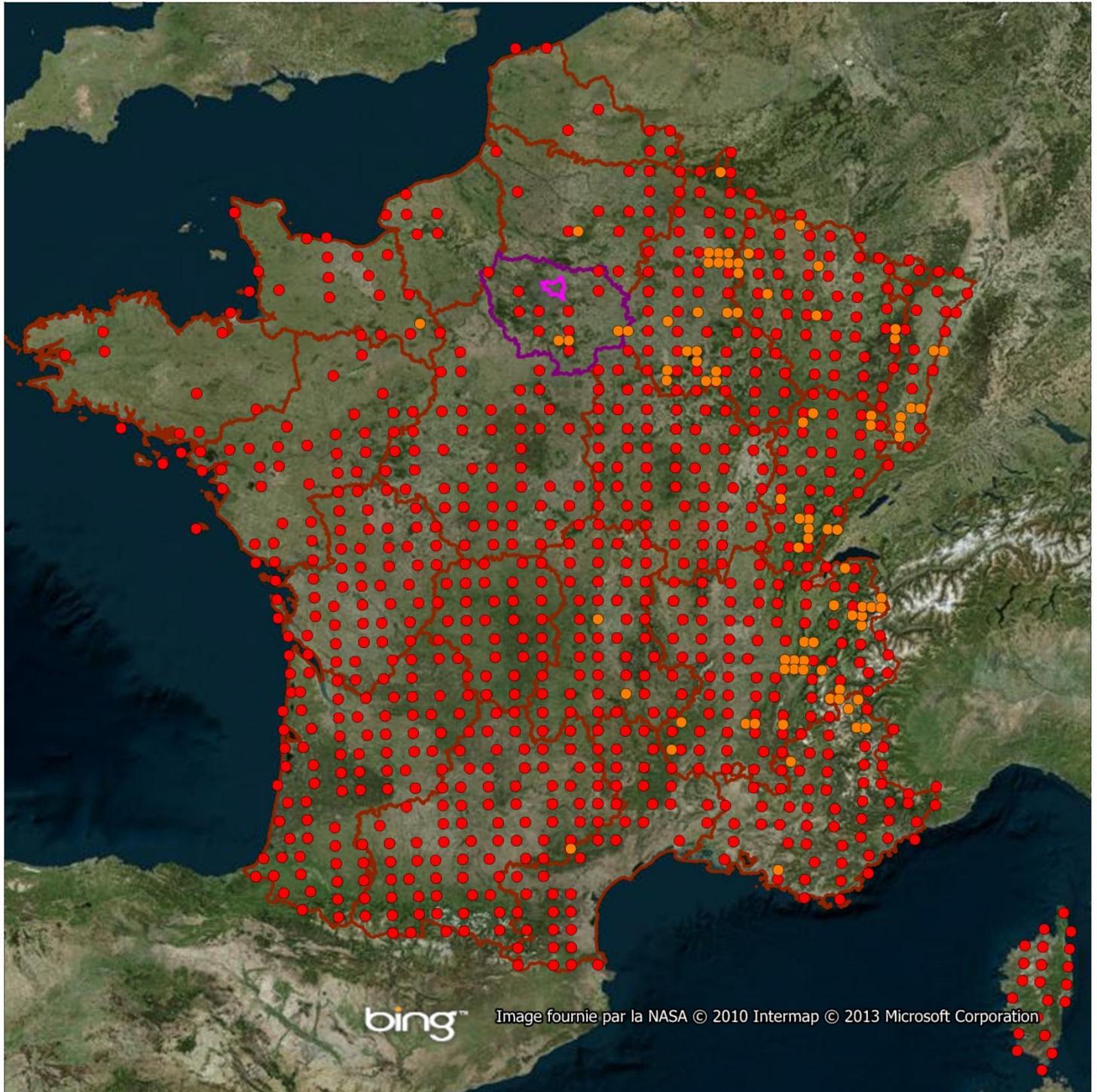
Concernant la répartition, la Pie-grièche écorcheur est rare au nord d'une ligne allant de Nantes à Charleville-Mézières (*Dubois et al., 2008*). Dans le Midi méditerranéen, sa nidification commence à être régulière uniquement dans l'arrière-pays. Le pourtour méditerranéen est ainsi très peu fréquenté par l'espèce. Pour rappel, l'espèce n'hiverné pas en Europe, mais en Afrique (sud du continent). Elle n'est donc présente en France qu'au printemps et début de l'été.

Figure 2 : Carte de répartition de la Pie-grièche écorcheur (sites de nidification) à l'échelle de la France.

Source : DUBOIS Ph.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. et YESOU P. – 2008 – *Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France*. Delachaux et Niestlé, 560 pages.

La carte en page suivante illustre de manière plus détaillée les sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) à l'échelle de la France. Les données sont issues de l'Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (regroupant les données de nidifications certaines, probables et possibles sur la période 1983-1994), ainsi que celles issues de la base de données faune-flore-fonge de l'Office national des forêts (ONF) répertoriées depuis les années 1900.

Ces données sont affectées à des mailles (de 10 x 10 km) et on constate à cette échelle la présence de sites de nidification au sein de la région Île-de-France, mais pas à l'intérieur du département de la Seine-Saint-Denis.



**Légende**

**Limites administratives**

-  Limites régionales
-  Région Île-de-France
-  Département de la Seine-Saint-Denis (93)

**Sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur**

-  Données de l'Atlas des Oiseaux nicheurs, précision de 20 km (nicheur certain, probable ou possible sur la période 1983-1994)
-  Données ONF faune-flore-fonge 1900-2012, précision de 10 km

Echelle : 1/6 000 000  
0 m 60 km 120 km

Source : Atlas Oiseaux nicheurs, ONF  
Date de réalisation : 11/04/2013  
Expert : T. GUILLOUD - Ecoter  
Fond et Licence : Microsoft bing

## II A L'ECHELLE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, la Pie-grièche écorcheur est un nicheur rare dont **les effectifs sont estimés entre 150 et 200 couples**. Ses effectifs sont considérés comme stables, voire en légère augmentation (*Le Maréchal & Lesaffre, 2000*). Les cartes présentées ci-après sont issues des données Faune - Île-de-France. Elles répertorient les observations par maille de 10 x 10 km de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sur la période 2004-2013 pour la région Île-de-France.

Pour l'analyse des facteurs permettant l'arrivée de l'espèce sur le site Natura 2000, un périmètre d'analyse de 20 km autour du département de Seine Saint-Denis a été choisi avec les objectifs suivants :

- prendre en compte les habitats favorables à proximité du département de manière à englober les premiers couples des populations voisines qui pourraient permettre de recoloniser les sites de Seine Saint-Denis ;
- prendre en compte la **faible philopatrie** (tendance de certains individus à rester ou à revenir à l'endroit où ils sont nés) des **juvéniles** des Pie-grièche écorcheurs qui reviennent se reproduire en moyenne à 10 km de leurs sites de naissance (Barbet-Massin et al.(2011)) : il y a donc intérêt de voir quelles populations susceptibles de coloniser les milieux du site Natura 2000 sont présentes sur un tel périmètre ;
- relativiser et comparer les données de Seine Saint-Denis par rapport au contexte régional proche ;
- un tampon de 20 km équivaut approximativement à la distance de traversée du département ;

### II.1 Présence

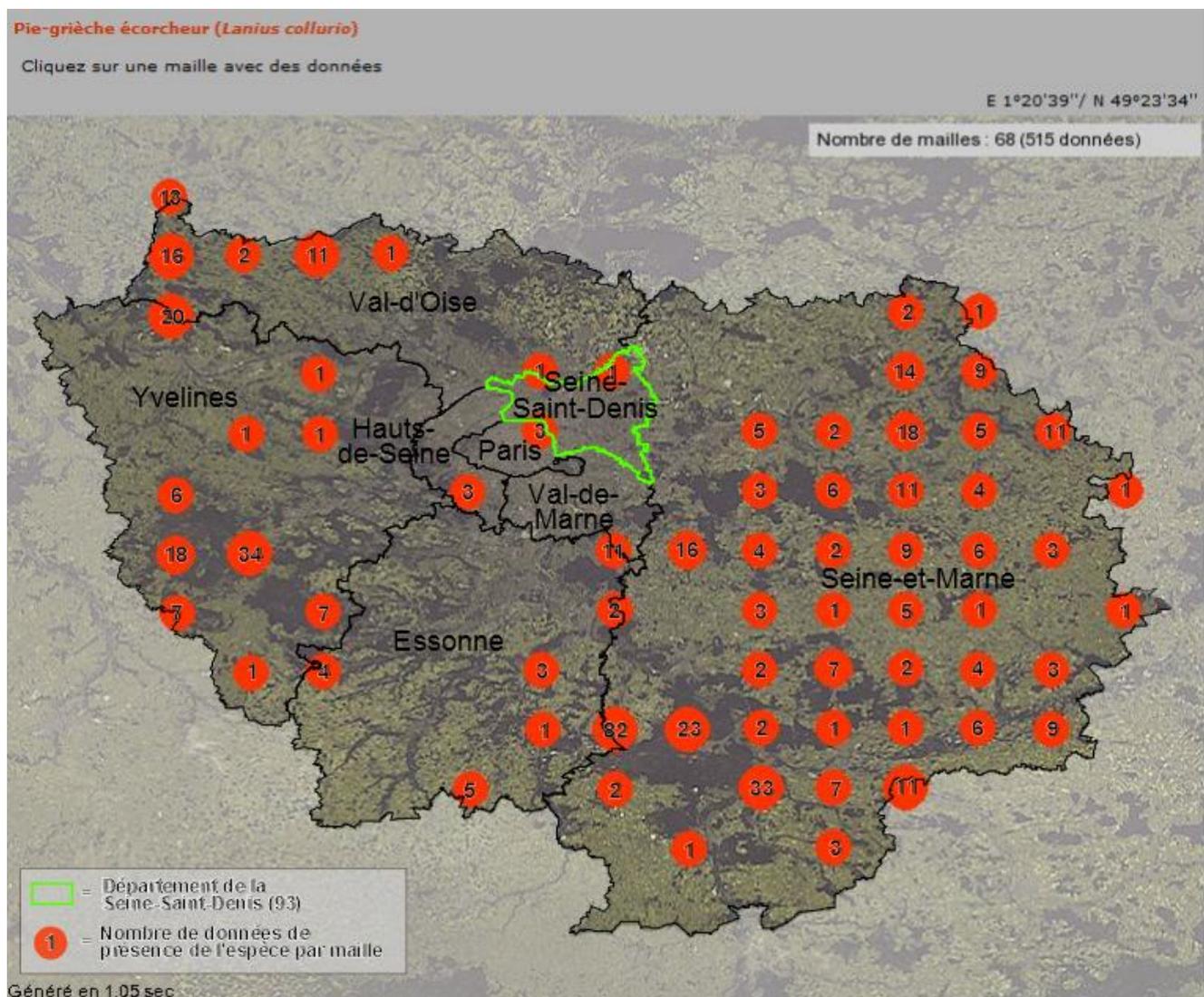


Figure 3 : Carte de **présence** de la Pie-grièche écorcheur en région Île-de-France (source : Faune – Île-de-France, données 2004-2013 ; consultation en avril 2013)

La carte présentée ci-dessus recense l'ensemble des observations de Pie-grièche écorcheur transmises à la base de données Faune-Île-de-France, consultée en janvier 2013. Le nombre de données par maille est indiqué par un chiffre à l'intérieur du rond rouge indiquant la présence.

*Remarque* : L'objet de cette étude bibliographique est d'estimer au mieux l'état des populations de la Pie-grièche écorcheur à proximité du département de la Seine-Saint-Denis, afin de trouver des solutions pour faciliter son retour sur le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, et en particulier sur le parc départemental du Sausset. Il s'agit alors de repérer les noyaux de populations en dehors du département (mais restant toutefois assez proches), qui pourraient servir de source à une potentielle colonisation de la Pie-grièche écorcheur. Un périmètre de 20 km au-delà du département a donc été choisi pour y pousser les recherches des données de présence et de nidification. Cet élargissement permet de relativiser les observations faites sur le seul territoire du département de la Seine-Saint-Denis.

L'espèce est principalement observée à l'est de la région Île-de-France (département de la Seine-et-Marne, notamment au nord de la Forêt domaniale de Fontainebleau), ainsi qu'à l'ouest, de manière plus éparse dans les Yvelines et le Val-d'Oise. Ces secteurs présentent une urbanisation moins importante, laissant place à quelques boisements (forêts), ainsi que des milieux semi-ouverts propices à l'installation de la Pie-grièche écorcheur. Les secteurs bocagers, très représentés en Seine-et-Marne, offrent également des habitats intéressants pour l'espèce en alternant prairies, cultures, haies et bosquets arbustifs.

Ces données sont à relativiser du fait des variations interannuelles inhérentes à l'observation des oiseaux :

- nombre d'observateurs et pression d'observation ;
- actualités des programmes de prospections ciblées ;
- conditions climatiques et événements particuliers agissant sur la reproduction, les 2 phases de migration et l'hivernage.

### **Variabilité interannuelle**

La base de données Faune-Île-de-France permet de visualiser les données de présence de l'espèce pour chaque année, retranscrivant la répartition de l'espèce au fil des années sur la dernière décennie. Cette vision complémentaire est présentée sur la carte ci-après. La remarque précédente relative aux variations liées à l'observation et au recensement des oiseaux en général est également valable ici.

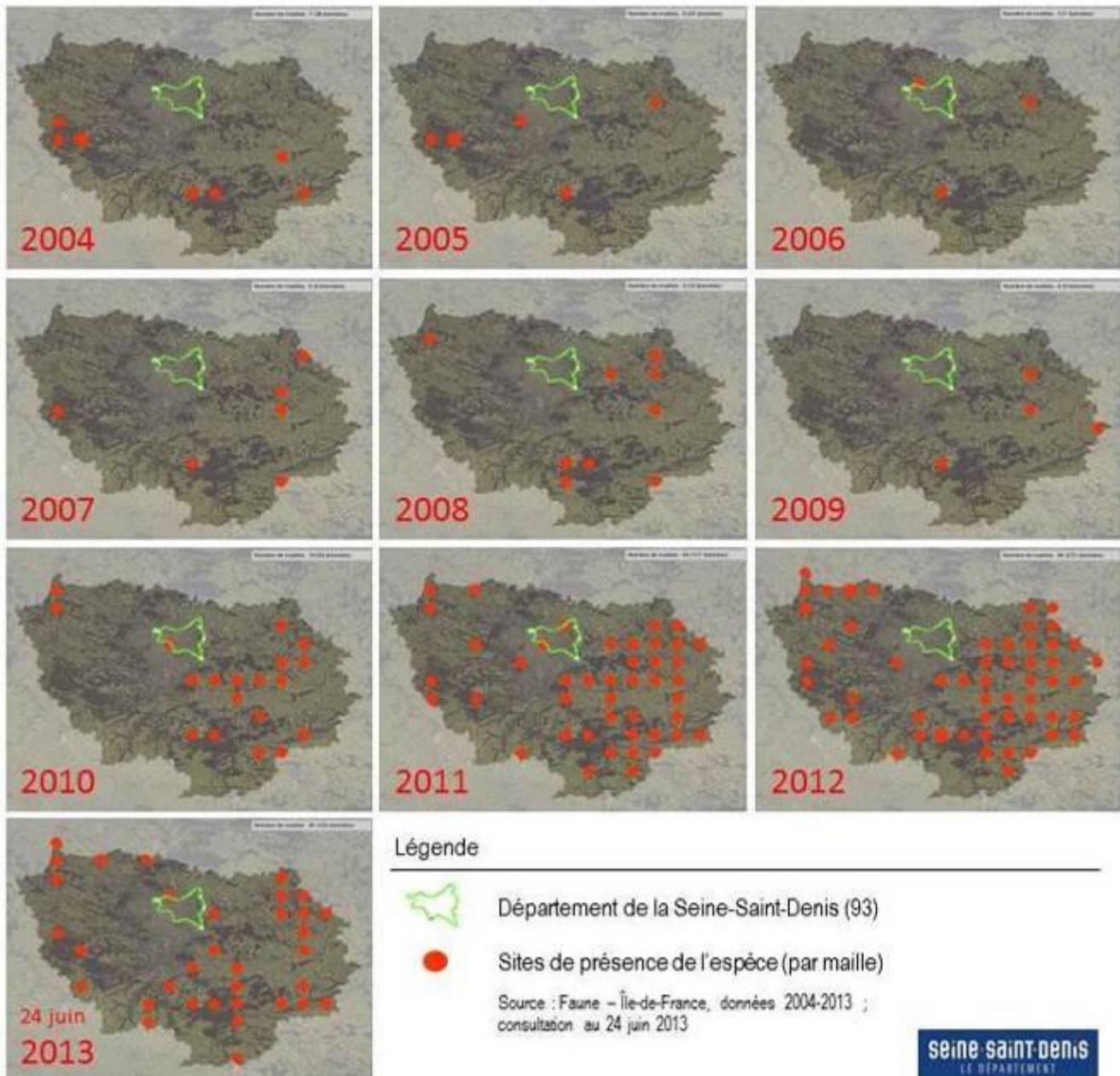


Figure 4 : Cartes de présence par année de la Pie-grièche écorcheur en région Île-de-France sur la période 2004- juin 2013 (source : Faune – Île-de-France, données 2004-2013 ; consultation au 24 juin 2013)

En Seine-Saint-Denis, 3 mailles révèlent la présence de l'espèce pour 8 données d'observation au total (entre 2004 et le 24 juin 2013) :

- Au nord-ouest du département, l'espèce a été observée à 4 reprises au sein de la maille n° E065N687 par Alexandre Vinot (1 donnée, 2006), Didier Godreau (1 donnée, 2013), et Farid El. (2 données, 2013) - La localisation précise n'est pas indiquée ;
- au nord-est, par Jean-Christophe Beaucour (1 donnée, 2011) – maille n° E066N687
- au sud-ouest, par Pierre Rousset (2 données, 2010 et 2011) et David Thorns (1 donnée, 2011) – maille n° E065N686.

L'ensemble de ces informations est extrait de la base de données Faune – Île-de-France, ne précisant pas les dates précises d'observations (comprises entre 2004 et le 24 juin 2013), ni les lieux exacts. Ces données fournissent une indication sur la variabilité interannuelle de présence de la Pie-grièche écorcheur en région Seine-Saint-Denis, et doivent être prises avec certaines précautions

Ces données sont à relativiser du fait des variations également interannuelles inhérentes à l'observation des oiseaux :

- nombre d'observateurs et pression d'observation ;

- actualités des programmes de prospections ciblées ;
- conditions climatiques et événements particuliers agissant sur la reproduction, les 2 phases de migration et l'hivernage.

## II.2 Nidification

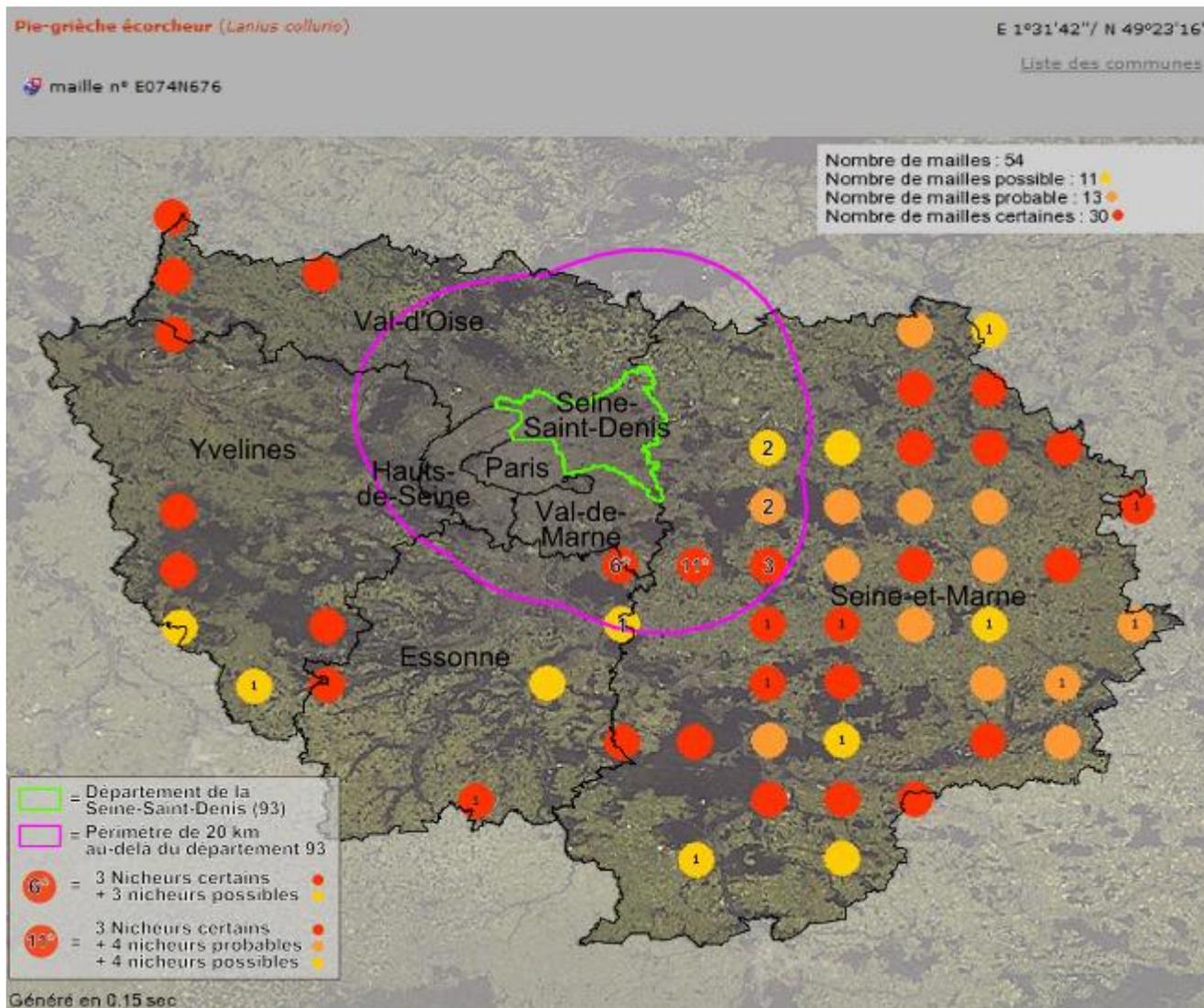


Figure 5 : Carte des sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur en Île-de-France (source : Faune – Île-de-France, données 2004-2013 ; consultation en avril 2013)

Cette seconde carte illustre **uniquement les sites de nidification** de la Pie-grièche écorcheur dans la région Île-de-France. On constate que les secteurs sont plus rares que la simple présence de l'espèce, qui pouvait faire référence à des observations d'individus en halte migratoire ou en survol de site.

Sur cette carte sont représentés les sites de nidification certaine (en rouge, qui concernent 30 mailles en Île-de-France), probable (en orange, qui concernent 13 mailles supplémentaires) et possible (en jaune, rajoutant 11 mailles).

Les secteurs à l'est de l'Île-de-France (Seine-et-Marne) et à l'ouest (Val-d'Oise et Yvelines) sont encore une fois privilégiés par l'espèce. Comme évoqué précédemment, ils offrent des habitats intéressants pour la Pie-grièche écorcheur, qui pourra y nicher et trouver suffisamment de ressource alimentaire en chassant dans les nombreuses zones ouvertes présentes.

Sur cette carte, aucune nidification de l'espèce n'est recensée en Seine-Saint-Denis. Les premières données sont éloignées de plus de 10 km de la frontière du département.

### Variabilité interannuelle

La base de données Faune-Île-de-France permet de visualiser les sites de nidification de l'espèce pour chaque année, retranscrivant la répartition des sites favorables où l'espèce a été observée en comportement nicheur sur la dernière décennie. Cette vision complémentaire est présentée sur la carte ci-après.

Pour les mêmes raisons que ce qui a été exposé plus haut, ces données sont à relativiser du fait des variations interannuelles inhérentes à l'observation des oiseaux .

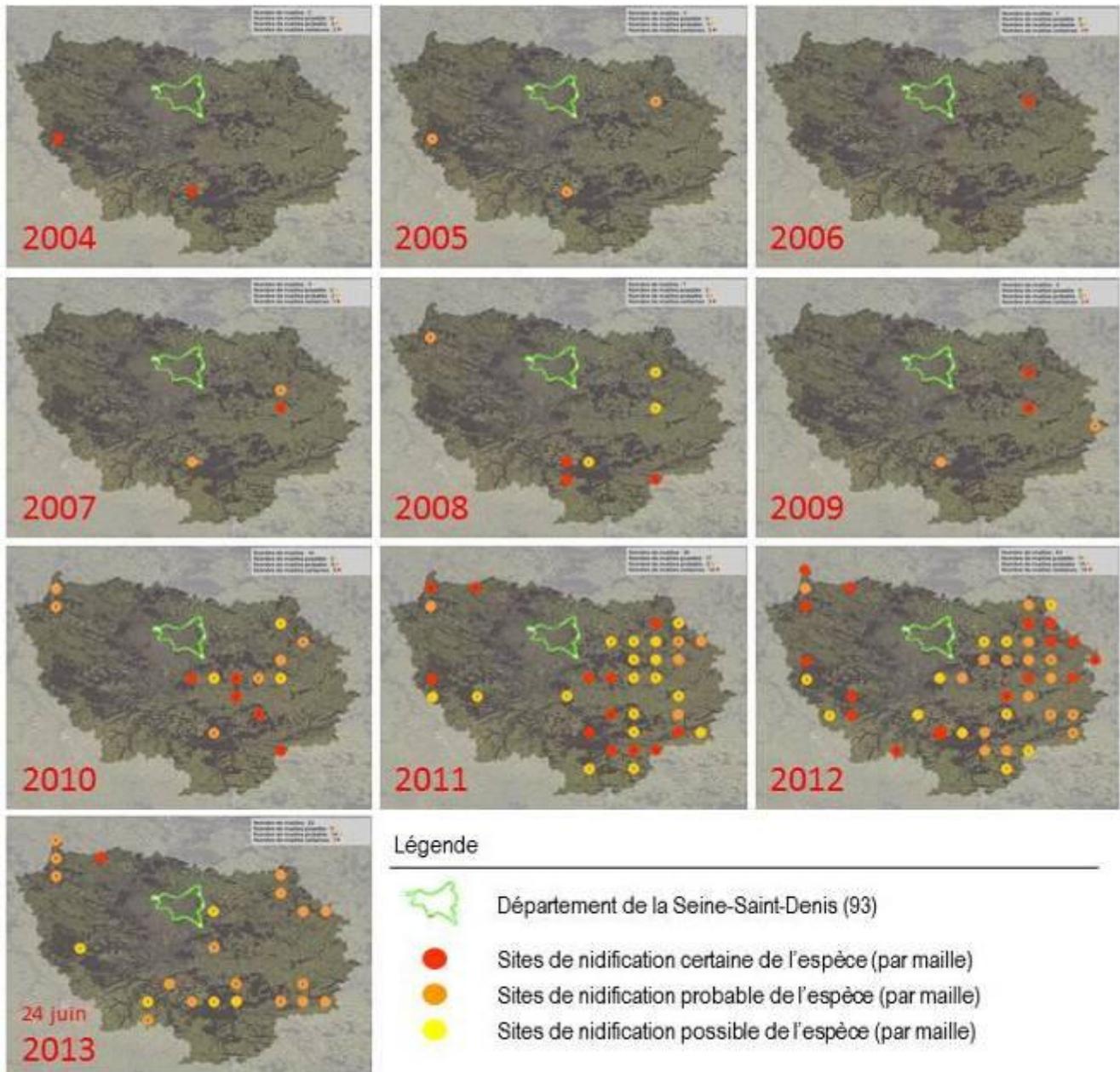


Figure 6 : Cartes des **sites de nidification** par année de la Pie-grièche écorcheur en région Île-de-France sur la période 2004- juin 2013 (source : Faune - Île-de-France, données 2004-2013 ; consultation au 24 juin 2013)

*Remarque* : Sur ces cartes retranscrivant les données depuis 2004 jusqu'au 24 juin 2013 (issues de la base de données Faune-Île-de-France), on constate qu'aucune donnée de comportement nicheur n'est recensé pour la Pie-grièche au sein de la Seine-Saint-Denis. Il ne s'agit là que des observations recensées sur cette base de données, qui doit être complétée par d'autres sources (telle que la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine). Nous verrons dans les paragraphes suivants que davantage de données (comportement nicheur et migrateur) existent au sein du département de la Seine-Saint-Denis.

Comme précédemment, ces données sont certes non exhaustives mais restent évocatrices d'une tendance évolutive.

### III A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le département de la Seine-Saint-Denis présente de nombreux espaces verts urbains (parcs et forêts). 15 d'entre eux forment un réseau, constituant ainsi le **site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis**.

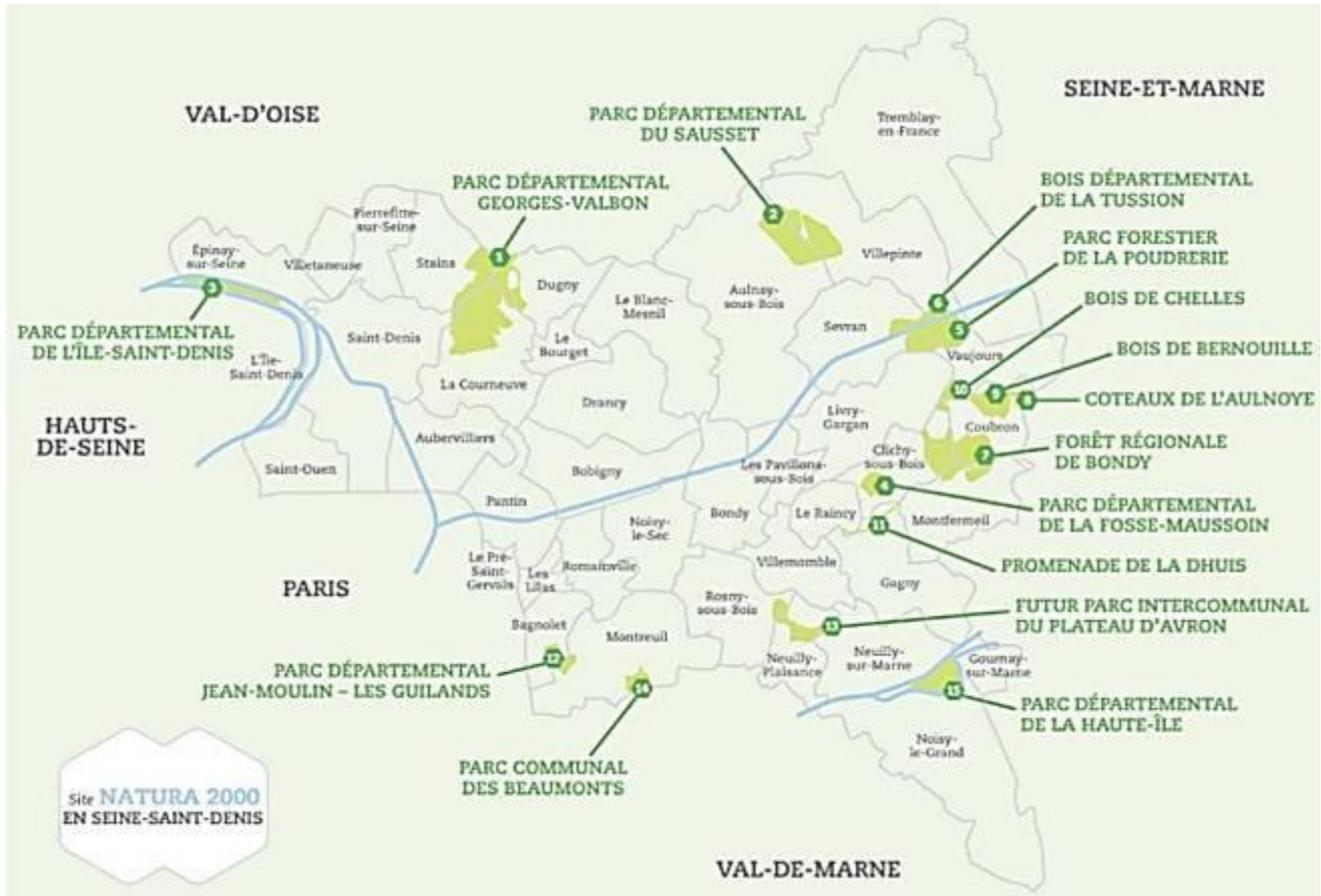


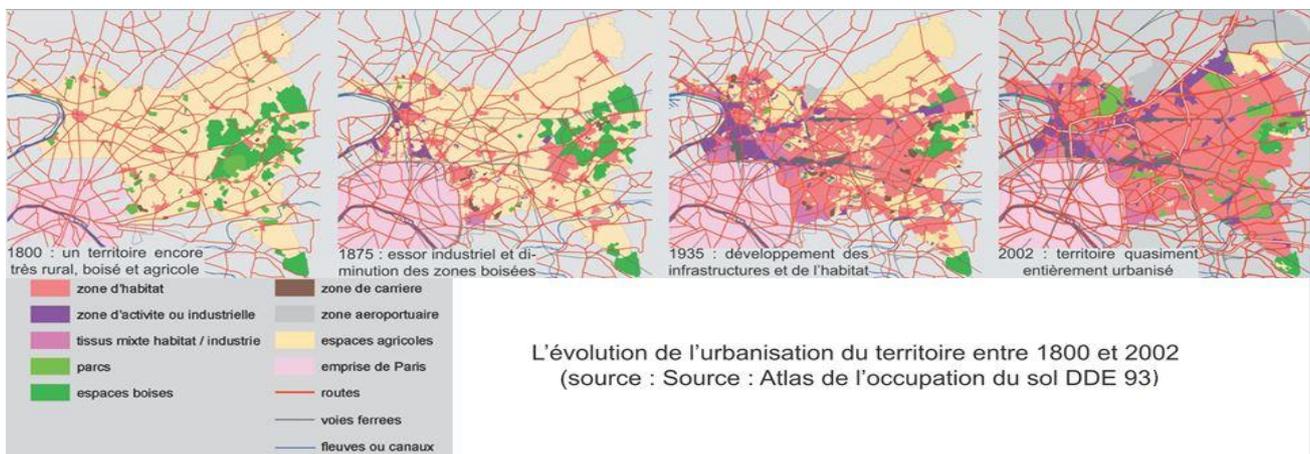
Figure 7 : Localisation des 15 entités qui composent le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Source : parcsinfo.seine-saint-denis.fr

Le classement Natura 2000 des parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis a pour but :

- de **protéger 12 espèces d'oiseaux et leurs habitats naturels, dont la Pie-grièche écorcheur** fait partie.
- de préserver et d'améliorer les milieux naturels,
- de gérer la fréquentation (10 millions de personnes fréquenteraient chaque année le Site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis),

Certains de ces parcs sont des reliques d'anciennes forêts, et d'autres ont été recréés artificiellement, comme le montre la figure suivante.



L'évolution de l'urbanisation du territoire entre 1800 et 2002  
(source : Source : Atlas de l'occupation du sol DDE 93)

Figure 8 : Evolution du territoire de la Seine-Saint-Denis depuis 1800

Source : DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », 2010

SUPERFICIE ET GESTIONNAIRES DES PARCS INTEGRES A LA ZPS			
Entité	Superficie totale de l'espace naturel (parc, bois, forêt...) (ha)		Gestionnaires
	Ouverte au public	En projet d'ouverture	
Parc départemental de l'île-Saint-Denis	23	8	Département de la Seine-Saint-Denis
Parc départemental Georges Valbon	367	11	Département de la Seine-Saint-Denis
Parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands	24	-	Département de la Seine-Saint-Denis
Parc communal des Beaumonts	24	-	Commune de Montreuil
Parc départemental du Sausset	187	-	Département de la Seine-Saint-Denis
Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron	33	33	Communes de Neuilly-Plaisance
Parc départemental de la Fosse Maussoin	11	14	Département de la Seine-Saint-Denis
Bois de la Tussion	0	19	Département de la Seine-Saint-Denis
Parc forestier de la Poudrerie	115	-	Département de la Seine-Saint-Denis
Parc départemental de la Haute-île	73	-	Département de la Seine-Saint-Denis
Promenade la Dhuis	14	-	Agence des Espaces Verts
Forêt régionale de Bondy	147	4	Agence des Espaces Verts
Périmètre régional des Coteaux de l'Aulnoye (hors bois de Bernouille)	0	216	Agence des Espaces Verts
Bois de Bernouille	39	-	Commune de Coubron
<b>TOTAL</b>	<b>1 057</b>	<b>305</b>	

Figure 9 : Liste des entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » et leurs gestionnaires

Source : DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », 2010

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX ET PAR ENTITE										
Entités	Milieux humides		Pelouses et cultures		Milieux ouverts		Milieux forestiers		Autres occupations du sol	
	Surface (ha)	Proportion par entité (%)	Surface (ha)	Proportion par entité (%)	Surface (ha)	Proportion par entité (%)	Surface (ha)	Proportion par entité (%)	Surface (ha)	Proportion par entité (%)
Bois de Bernouille	1,1	2,7	1,1	2,8	3	7,4	33,1	83,3	1,5	3,7
Coteaux de l'Aulnoye	0	0	0,3	1,6	9	43,1	11,5	55,2	0	0
Bois de Chelles	0,6	2,9	0	0	0	0	21,15	97,1	0	0
Forêt régionale de Bondy	5,6	3,2	12,1	6,9	10,9	6,2	142,4	81,1	4,7	2,7
Parc communal des Beaumonts	0,3	1	5,3	21,9	7,8	32,6	9	37,4	1,7	7,1
Parc départemental Georges Valbon	14,6	4,6	71,6	22,5	62,1	19,6	116	36,5	53,2	16,8
Parc départemental de la Fosse Maussoin	0,8	3	0	0,1	4,8	17,6	20,5	74,8	1,2	4,4
Parc départemental de la Haute-île	18,2	23,6	0,2	0,3	35,7	46,3	18,1	23,5	4,9	6,3
Parc départemental de l'île-Saint-Denis	0,3	1,1	9,3	30,6	6,2	20,4	8,4	27,7	6,2	20,2
Parc départemental du Sausset	9,3	4,4	33,3	17,9	49,5	26,6	83,1	44,7	11,8	6,3
Parc départemental Jean Moulin - Les Guilands	0,3	1,1	7,2	28,3	7,2	28,2	4,2	16,3	6,7	26,1
Parc forestier de la Poudrerie et bois de la Tussion	0,9	0,6	11	7,7	1,4	1	112	77,8	18,6	12,9
Futur parc intercommunal du plateau d'Avron	0,2	0,3	5,1	7,7	25	35,2	31,4	48	5,7	8,8
Promenades de la Dhuis	0	0	8,2	54,9	1,5	10,3	0,3	1,8	5	33
<b>TOTALITE DU SITE NATURA 2000</b>	<b>51,1 ha</b>	<b>4,4 %</b>	<b>164,7 ha</b>	<b>14,1 %</b>	<b>222,1 ha</b>	<b>19 %</b>	<b>611,2 ha</b>	<b>52,2 %</b>	<b>121,2 ha</b>	<b>10,4 %</b>

Figure 10 : Occupation du sol simplifiée des entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »

Source : DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », 2010

Comme nous l'avons vu précédemment, les habitats favorables à la Pie-grèche écorcheur sont les milieux ouverts piquetés d'arbustes. Ils correspondent pour partie à la typologie « Milieux ouverts » du tableau ci-dessus.

Le total des Milieux ouverts est égal à 222,1 ha, soit 19% de la surface totale du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis ». Le parc départemental du Sausset contient 49,5 ha de milieux ouverts susceptibles d'offrir des habitats favorables à l'espèce (sur les 200 ha de superficie totale du parc, une portion n'étant pas accessible au public). Ce parc représente ainsi à lui seul 22% de la surface en milieux ouverts potentiellement favorables à la Pie-grèche écorcheur au sein du site Natura 2000.

Sur l'ensemble du site Natura 2000 en Seine-Saint-Denis des suivis ornithologiques permettent de surveiller l'évolution des populations de ces 12 oiseaux remarquables.

Concernant la Pie-grièche écorcheur, aucune tendance ne peut être dégagée sur le site Natura 2000, mais l'espèce est régulièrement observée depuis plusieurs années en Seine-Saint-Denis, que ce soit en halte migratoire ou en tentative apparente de nidification.

Dans le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », l'espèce est notée en nidification potentielle sur le parc départemental de la Haute-Île, ainsi que sur le parc départemental du Sausset où des tentatives de nidification ont été observées près du Marais.

Elle est également signalée en halte migratoire occasionnelle sur le parc départemental du Sausset, le parc départemental Georges-Valbon, le parc communal des Beaumonts, et le futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (Source : DOCOB, 2010).

Bien que l'on s'intéresse au retour de la Pie-grièche écorcheur dans le site Natura 2000, et en particulier dans le parc du Sausset, il est indispensable de connaître la répartition de l'espèce de manière précise au-delà des limites du département. C'est pourquoi un **périmètre de 20 km autour du département** a été choisi afin d'y pousser les recherches bibliographiques concernant la présence et l'éventuelle nidification de l'espèce dans ce secteur.

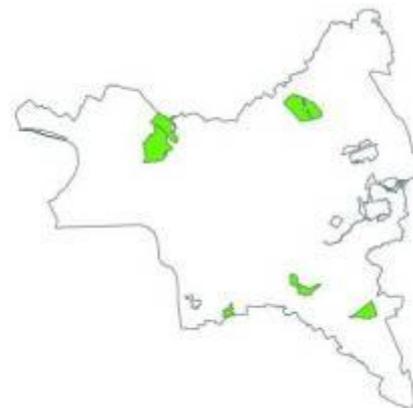


Figure 11 : Carte des entités du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis dans lesquelles la Pie-grièche écorcheur a été observée jusqu'en 2010.

Source : parcsinfo.seine-saint-denis.fr (données issues du DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » datant de février 2011).

En compilant les données issues de nombreuses sources, nous avons pu établir cet état des lieux. Les principales sources sont :

- Les Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi » et « Boucles de la Marne » ;
- la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) du Conseil général de la Seine-Saint-Denis ;
- les rapports ornithologiques (remontant à plusieurs années d'ancienneté) de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Île-de-France (LPO) ;
- les rapports ornithologiques du Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF) ;
- la base de données Faune Île-de-France ;
- la base de données obs.picardie-nature.org.

Nous avons ainsi recensé l'ensemble des parcs et espaces naturels présents dans ce secteur (visualisés sur l'occupation du sol de Corine Land Cover 2006), et listé toutes les informations de présence/nidification de la Pie-grièche écorcheur au fil des années. La synthèse de ces données est compilée dans le tableau suivant :

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT								
Lieu	Dernière obs.	Présence d'adultes	Présence de mâles	Présence de femelles	Présence de juvéniles	Statut nicheur	Statut migrateur	Dernier observateur
<b>En Seine-Saint-Denis</b>								
Parc départemental du Sausset	2004	Oui	Oui	Oui	Non	Oui (2003)	Oui (2004)	CORIF
Parc de la Haute-Île	2007	Oui	Oui	Oui	Non	Oui (2007)	Oui (2005)	CORIF (F. Barth)
Parc départemental Georges-Valbon	2013	Oui	Oui	Non	Non	Oui (2001)	Oui (2013)	LPO
Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron	2006	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (1984)	Non renseigné	Ville de Neuilly-Plaisance (L. Perignon)
Parc communal des Beaumonts	2011	Oui	Non renseigné	Oui	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2011)	Beaumonts Nature en Ville
Autres entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »	Aucune observation							Source : DOCOB 2011

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS  
 ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT**

Lieu	Dernière obs.	Présence d'adultes	Présence de mâles	Présence de femelles	Présence de juvéniles	Statut nicheur	Statut migrateur	Dernier observateur
<b>Au-delà de la Seine-Saint-Denis (périmètre de 20 km autour du département)</b>								
Département 77 (Seine et Marne) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Annet-sur-Marne	1998	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (1998)	Non renseigné (source : faune-ilededefrance.org)
Brie-Comte-Robert	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Chevry-Cossigny	2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Lesches	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Liverdy-en-Brie	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Presles-en-Brie	2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2010)	
Serris	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Soignolles-en-Brie	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Villenois	2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Bois de Luzancy (ZPS Boucles de la Marne)	2009	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (2004 à 2007)	Oui (2009)	Non renseigné (source : DOCOB Natura 2000)
Département 78 (Yvelines) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Triel-sur-Seine	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	Non renseigné (source : faune-ilededefrance.org)
Département 91 (Essonnes) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Draveil	2010	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2010)		Non renseigné (source : faune-ilededefrance.org)
Etiolles	2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Montgeron	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Tigery	2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Département 92 (Hauts-de-Seine) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Antony	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	Non renseigné (source : faune-ilededefrance.org)
Sceaux	2012	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Département 94 (Val-de-Marne) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Aucune observation								
Département 95 (Val-d'Oise) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Bouqueval	2006	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2006)	Non renseigné (source : faune-ilededefrance.org)
Gonesse	2011	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Département 60 (Oise, Picardie) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)								
Fontaine-Chaalis	2006	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné (source :

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS  
 ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT**

Lieu	Dernière obs.	Présence d'adultes	Présence de mâles	Présence de femelles	Présence de juvéniles	Statut nicheur	Statut migrateur	Dernier observateur
Montlognon	2004	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	obs.picardie-nature.org)
Bois du Roi (ZPS Forêts picardes)	2006	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	L. Colindre (source : DOCOB Natura 2000)

La liste complète des observations est fournie en Annexe I.

**Remarques complémentaires à la lecture du précédent tableau :**

En dehors du département de la Seine-Saint-Denis où des données précises ont pu être obtenues dans la base de données de l'ODBU, les observations référencées dans ce tableau sont d'une précision communale.

Il est important de souligner que ces observations ne sont pas exhaustives. En effet, toutes les données des associations et des naturalistes ne sont pas incluses dans ces listes d'espèces par commune. Elles représentent uniquement un état de la connaissance publiée.

Pour illustrer cette non-exhaustivité, nous pouvons mettre en avant les observations sur le département de la Seine-Saint-Denis. Pour ce dernier, la liste communale des espèces présentée sur le site *faune-iledefrance.org* ne contient qu'une donnée pour la Pie-grièche écorcheur, sur la commune de Montreuil (en 2011). Or l'accès à la base de données de l'ODBU nous a montré que l'espèce a été vue au minimum en 6 endroits sur ce même territoire. Ces données sont donc à prendre avec précaution, et ne constituent qu'une partie des observations de l'espèce, permettant d'entrevoir la répartition de l'espèce en Île-de-France.

Enfin, signalons qu'aucune donnée sur des juvéniles de Pie-grièche écorcheur n'a été recensée pour les Parcs et espaces verts présents en Seine-Saint-Denis.

Parmi les entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », seuls 5 parcs ont vu des effectifs de Pie-grièche écorcheur, que ce soit en comportement de nicheur potentiel, ou en migrateur. Le tableau suivant permet de visualiser les données de présence de l'espèce sur ces 5 parcs sur la dernière décennie (depuis 2004 jusqu'au 24 juin 2013).

Localisation	Statut	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Parc départemental du Sausset	Nicheur potentiel	(●)*									
	Migrateur	●									
Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron	Nicheur potentiel			● ?							
	Migrateur			● ?							
Parc communal des Beaumonts	Nicheur potentiel										
	Migrateur							●	●		
Parc de la Haute-Île	Nicheur potentiel			●	●						
	Migrateur	●	●								
Parc départemental Georges-Valbon	Nicheur potentiel										
	Migrateur		●								●

Tableau récapitulatif des parcs en Seine-Saint-Denis où la Pie-grièche a été observée depuis 10 ans (jusqu'au 24 juin 2013)

(●)\* = Tentative de nidification de l'espèce au Parc départemental du Sausset en 2004.

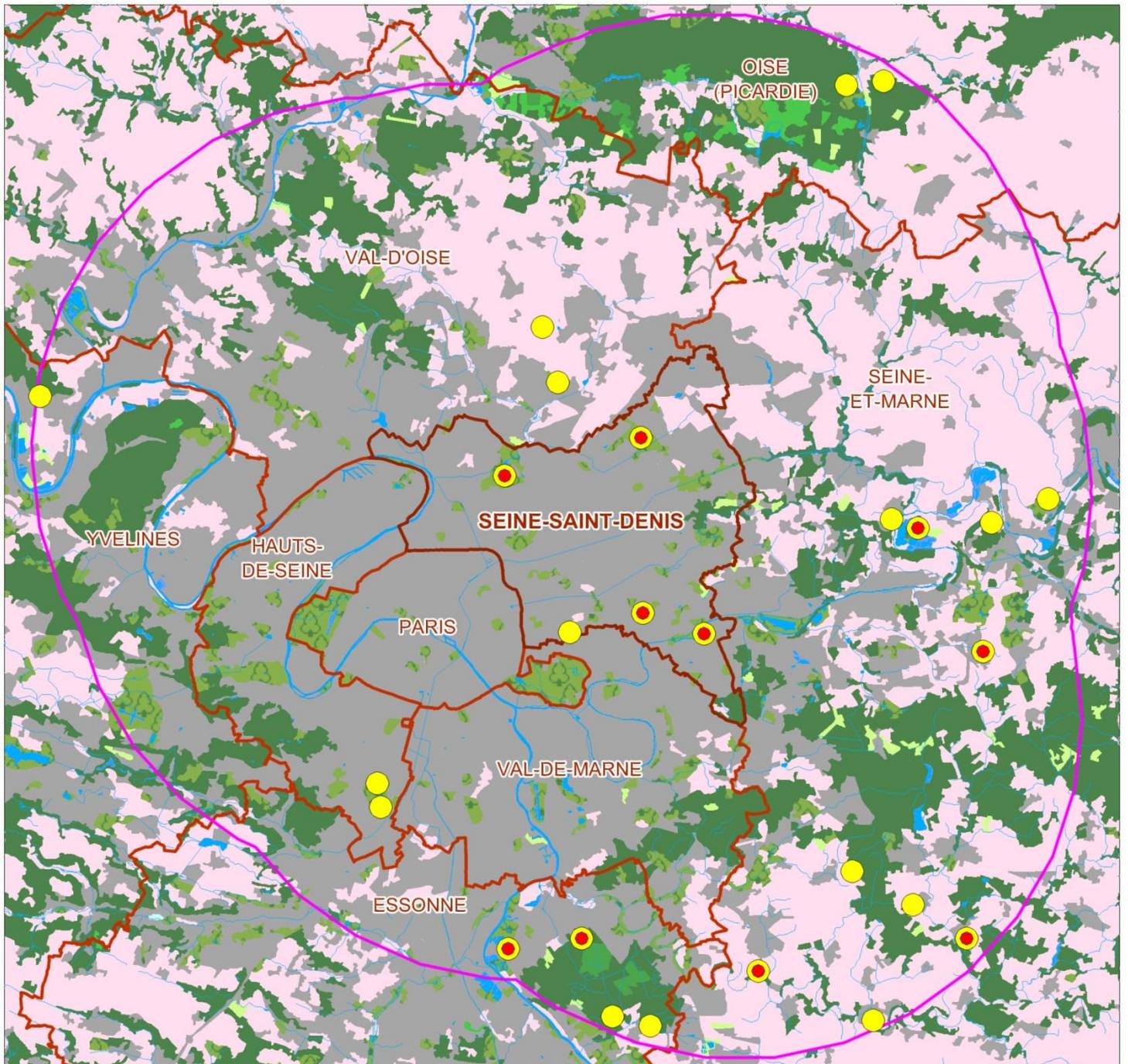
● ? = Statut nicheur ou migrateur non précisé

En dehors de la Seine-Saint-Denis, au sein du périmètre de 20 km, les espaces boisés ont pu être recensés via l'occupation du sol, d'après la base de données cartographiques Corine Land Cover 2006 (parcs urbains, espaces semi-naturels et forêts). Les principaux gestionnaires de ces espaces sont :

- Agence des espaces verts
- Office National des Forêts
- Parc Naturel Régional d'Oise Pays de France (pour les boisements situés dans l'Oise, au sud de la Picardie)
- Communes (Ville de Paris par exemple)
- Conseil général des départements voisins (Conseil général des Hauts-de-Seine par exemple).

La carte suivante illustre la répartition de la Pie-grièche écorcheur au sein du périmètre de 20 km au-delà du département de la Seine-Saint-Denis, compilant l'ensemble des informations énumérées précédemment (sites de présence en halte migratoire, et sites de nidification avérée).

La seconde carte cible le département de la Seine-Saint-Denis. Seuls les noms des parcs où l'espèce a été observée sont signalés sur la carte. Ce sont donc 5 localisations qui sont potentiellement utilisées par la Pie-grièche écorcheur, qu'il s'agisse de halte migratoire ou de nidification.



Légende

Limites administratives

-  Limites départementales
-  Périètre de 20 km autour du département de la Seine-Saint-Denis

Sites de présence de la Pie-grièche écorcheur  
(Données à l'échelle communale)

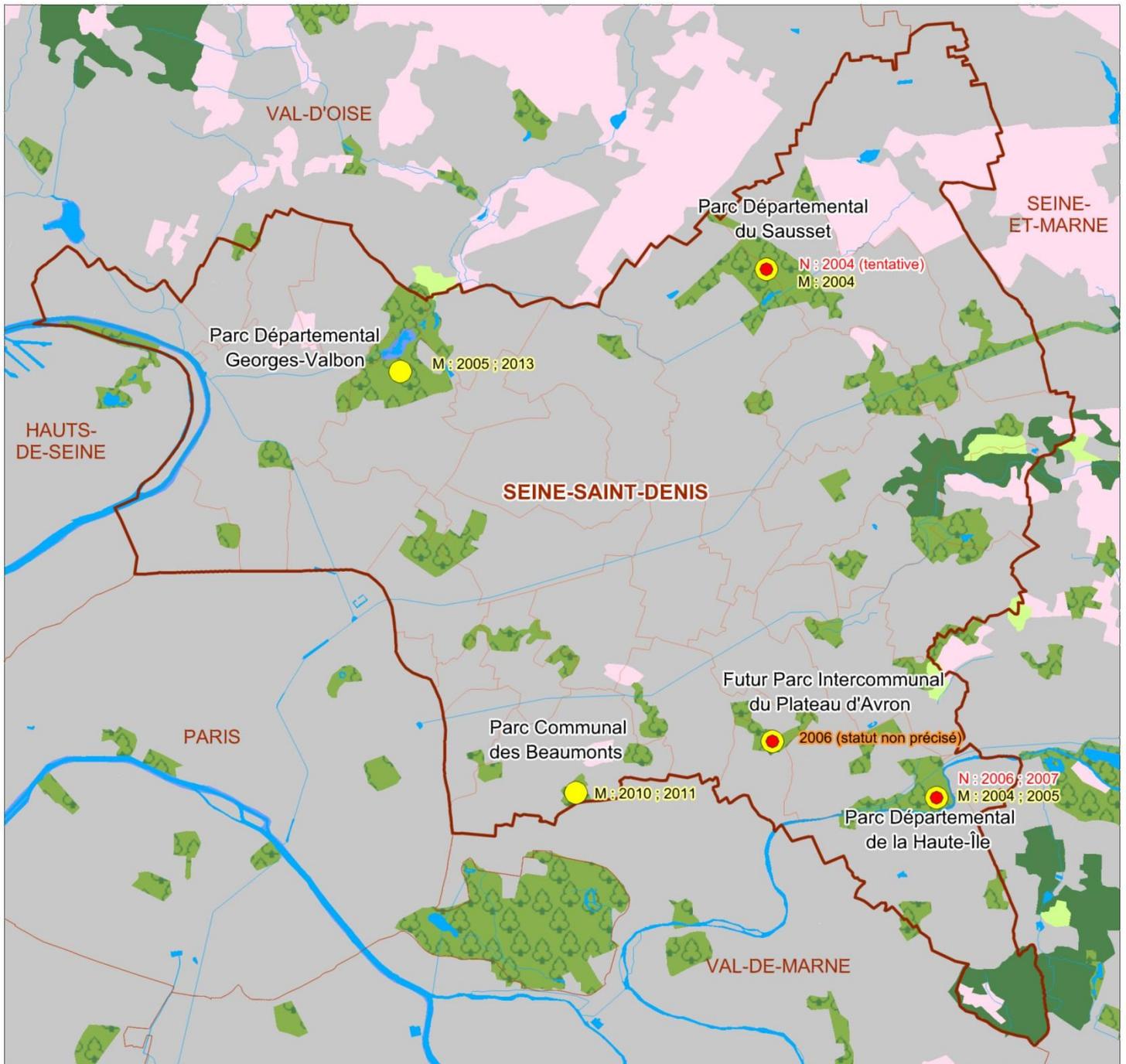
-  Site de nidification potentielle
-  Site de halte migratoire

Occupation du sol (d'après Corine Land Cover 2006)

-  Milieux forestiers
-  Milieux semi-ouverts semi-naturels
-  Espaces verts urbains
-  Milieux ouverts et semi-ouverts agricoles
-  Cours et plans d'eau
-  Tissu urbain

Echelle : 1/350 000  
0 m 3,5 km 7 km

Source : Ecoter, compilation des données  
LPO, ONF, CORIF, faune-ile-de-france, obs.picardie-nature  
Date de réalisation : 17/04/2013  
Expert : T. GUILLOUD - Ecoter  
Fond et Licence : Corine Land Cover 2006



**Légende**

**Limites administratives**

-  Département de la Seine-Saint-Denis
-  Départements limitrophes
-  Limites communales en Seine-Saint-Denis

**Sites de présence de la Pie-grièche écorcheur**

-  Site de nidification potentielle  
N : 2004 = années où l'espèce a été observée en comportement Nicheur
-  Site de halte migratoire  
M : 2004 = années où l'espèce a été observée en comportement Migrateur

**Occupation du sol (d'après Corine Land Cover 2006)**

-  Milieux forestiers
-  Milieux semi-ouverts semi-naturels
-  Espaces verts urbains
-  Milieux ouverts et semi-ouverts agricoles
-  Cours et plans d'eau
-  Tissu urbain

Echelle : 1/130 000  
0 m 1,3 km 2,6 km

### **Le cas du Parc départemental du Sausset**

Pour le parc du Sausset, 3 observations sont recensées :

- En 2003, un couple d'adultes (1 mâle et 1 femelle) est signalé en tant que nicheur (source : base de données de l'ODBU, observation par le CORIF) ; Cette observation n'est pas présentée dans le tableau précédent, qui rassemble les observations de la dernière décennie (2004 – 2013)
- En 2004, l'espèce est signalée en migration près du Marais, sans précision d'effectifs (source : base de données de l'ODBU, observation par le CORIF, en la personne de Cyrille Frey) ;
- En 2004 encore, des tentatives de nidification sont notées sur le Marais (source : base de données de l'ODBU, observation par C. Frey).

Les 3 cartes qui suivent sont issues du DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », et illustrent l'occupation du sol sur le parc départemental du Sausset, puis les habitats potentiels de halte migratoire, ainsi que les zones de nidification potentielles et les territoires de chasse associés.

Sur ces cartes datant de 2009, sont identifiés les secteurs favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur. Ils sont situés principalement dans le secteur dit du Bocage (ainsi qu'une parcelle située au nord-est des Prés carrés, et une petite superficie dans le secteur de la Forêt), et sont constitués de fourrés arbustifs et de prairies sèches.

A la lecture de ces différentes cartes, il apparaît que le secteur du Bocage constitue l'enjeu majeur en termes d'habitats naturels favorables à la Pie-grièche écorcheur, pouvant offrir à l'espèce des habitats favorables pour sa nidification (secteurs de fourrés arbustifs et prairies sèches). L'ensemble des prairies sèches du parc représentent quant à elles des territoires de chasse pour l'espèce, ou des sites de halte migratoire. Ces prairies représentent notamment les allées forestières qui parcourent le secteur de la Forêt, et sont également présentes dans les secteurs des Puits d'enfer et du Bocage.

Dans la suite de cette étude, nous étudierons de manière plus détaillée (et actualisée en 2013) l'intérêt de chacun des secteurs du Parc départemental du Sausset, afin d'estimer au mieux leur potentialité d'accueil pour l'espèce. Nous décrirons alors quels sont les secteurs favorables en l'état, et ceux nécessitant des améliorations pour offrir un habitat potentiel à l'espèce. Les autres entités du site Natura 2000 seront également prospectées dans ce même objectif.



**Legende**

- Occupation du sol**  
 (abondance (%) / représentativité à l'échelle du territoire (%) / représentativité à l'échelle de la ZPS (%))
- Eau libre stagnante permanente (0,00 % / 2,31 % / 2,58 %)
  - Eau libre stagnante temporaire (1,00 % / 0,00 % / 0,02 %)
  - Eau libre courante (0,50 % / 0,27 % / 2,75 %)
  - Milieu humide (1,07 % / 0,04 % / 0,27 %)
  - Milieu humide à Roselière (0,20 % / 0,15 % / 0,23 %)
  - Milieu humide à Gravèle (1,00 % / 0,00 % / 0,01 %)
  - Bosquet de faulx mature (1,00 % / 0,00 % / 0,00 %)
  - Bosquet de faulx jeune (0,07 % / 0,21 % / 0,18 %)
  - Bosquet de conifères mature (1,00 % / 0,00 % / 0,00 %)
  - Bosquet de conifères jeune (1,10 % / 0,00 % / 2,27 %)
- Mosaïque d'habitats**
- Régulière (0,43 % / 0,21 % / 0,70 %)
  - Jeune plantation d'arbres (0,02 % / 2,10 % / 1,20 %)
  - Fourré arbustif (0,54 % / 0,13 % / 2,54 %)
  - Chêne (0,12 % / 0,01 % / 0,42 %)
  - Prairie sèche (0,24 % / 0,08 % / 2,30 %)
  - Prairie humide (1,32 % / 0,08 % / 2,30 %)
  - Prairie à saules (0,12 % / 0,01 % / 0,42 %)
  - Prairie arborée (0,24 % / 0,08 % / 2,30 %)
  - Pelouse de parc (0,03 % / 2,14 % / 1,12 %)
  - Zone de cultures (0,49 % / 0,08 % / 1,11 %)
- Limites des parcelles**
- Limites du site Natura 2000**

0m 75m 150m

Cartographie : BIOTOP, 2008.  
 Fond : Open Street Map  
 Infos : www.licences.039300023.

Date de mise à jour : 13/10/10



20

Date de mise à jour : 13/10/10



21

## IV SYNTHÈSE SUR LA RÉPARTITION SPATIALE ET TEMPORELLE DE LA PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

### IV.1 A l'échelle nationale (territoire français)

La dernière estimation des effectifs de Pie-grièche écorcheur sur le territoire national date de 2000, et fait état d'une population comprise entre 150 000 et 300 000 couples (Dubois et *al.*, 2008). Les variations interannuelles sont identifiées comme étant relativement marquées. L'espèce est présente sur l'ensemble du territoire national de manière homogène, mais absente au nord-ouest de la France et sur le littoral méditerranéen.

### IV.2 A l'échelle régionale (Île-de-France)

Sur la région Île-de-France, l'espèce est un nicheur rare dont les effectifs sont estimés entre 150 et 200 couples (effectifs stables). La Pie-grièche écorcheur est principalement observée (en comportement migrateur comme nicheur) à l'est, dans le département de la Seine-et-Marne, et à l'ouest, dans les Yvelines et le Val-d'Oise. Ces départements présentent une urbanisation moins étendue, laissant place à quelques boisements et des milieux semi-ouverts favorables à l'espèce (secteurs bocagers très fréquents).

A cette échelle, les variabilités interannuelles sont également très marquées, puisque l'on observe l'espèce de manière différente selon les années, que ce soit en comportement de migrateur ou de nicheur potentiel. Le département de la Seine-et-Marne reste toutefois nettement plus accueillant pour l'espèce au vu des observations (base de données Faune-Île-de-France).

Lorsque l'on regarde les observations de Pie-grièche écorcheur dans un périmètre de 20km au-delà du département de la Seine-Saint-Denis, on constate que l'espèce est présente en Seine-et-Marne et en Essonne en comportements nicheur et migrateur, puis en Oise (Picardie), Val-d'Oise et dans le sud des Hauts-de-Seine en halte migratoire.

### IV.3 A l'échelle départementale (Seine-Saint-Denis)

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, les principaux territoires susceptibles d'accueillir l'espèce sont représentés par les 15 entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis ». Sur l'ensemble de ces espaces verts, seuls 5 entités ont vu la Pie-grièche écorcheur : le parc départemental du Sausset, le parc de la Haute-Île, le parc départemental Georges-Valbon, le futur parc intercommunal du Plateau d'Avron, et le parc communal des Beaumonts.

Ici encore, les observations varient fortement selon les années, et les observations sur la dernière décennie (2004 jusqu'au 24 juin 2013) révèlent que l'espèce a été observée :

- sur le parc départemental Georges-Valbon uniquement à deux reprises, en 2005 et en 2013 ;
- sur le parc départemental de la Haute-Île, en 2004 et 2005 en halte migratoire, puis en 2006 et 2007 en tant que nicheur potentiel ;
- sur le futur parc intercommunal du Plateau d'Avron, une seule fois en 2006 (statut nicheur ou migrateur non précisé) ;
- sur le parc communal des Beaumonts en 2010 et 2011, en comportement migrateur ;
- sur le parc départemental du Sausset, en 2004 (en halte migratoire, et tentative de nidification).

Aucune tendance sur la présence et la nidification de l'espèce ne peut être tirée de ces observations à l'échelle du département, ni de la région Île-de-France.

### IV.4 Sur le parc départemental du Sausset

Sur le parc départemental du Sausset, l'espèce a été observée à 3 reprises. En 2003, un couple d'adultes est signalé en comportement nicheur ; en 2004, l'espèce est observée une première fois aux abords du Marais, puis une seconde fois dans le même secteur en tentative de nidification. L'espèce n'a plus été observée sur le parc du Sausset depuis 2004, alors que des secteurs semblent lui être favorables (secteur du Bocage notamment).

Les chapitres suivants retranscrivent l'évaluation des potentialités d'accueil de l'espèce au sein des 15 entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » et en dehors de ceux-ci, en identifiant les secteurs d'ores-et-déjà favorables à l'espèce, et ceux qui pourraient le devenir via des aménagements.

# EVALUATION DES HABITATS FAVORABLES A LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR

## I AU SEIN DES ENTITES DU SITE NATURA 2000 « SITES DE LA SEINE-SAINT-DENIS »

Avec le Parc Départemental du Sausset, 4 autres parcs, parmi les 15 entités que compte le site Natura 2000, ont été évalués sur leurs potentialités d'accueil de la Pie-grièche écorcheur et sur les actions envisageables d'amélioration ou de restauration de milieux au profit de l'espèce. Les 10 autres parcs, à dominante forestière, n'ont pas été expertisés dans cette optique. Les parcs évalués sont les suivants :

- Parc départemental du Sausset
- Parc Départemental Georges Valbon
- (futur) Parc intercommunal du Plateau d'Avron
- Parc Communal des Beaumonts
- Parc Départemental Jean-Moulin - Les Guilands

Quelques observations ont également été réalisées sur le Parc Départemental de la Haute-Île.

Ainsi, **sur le Parc du Sausset, un important travail de prospection et d'évaluation des potentialités d'accueil et de nidification pour l'espèce a été réalisé.**

Le tableau suivant présente les dates, experts et conditions de prospection pour cette expertise :

DATES, EXPERT, OBJET ET CONDITIONS DE PROSPECTIONS		
Dates des prospections	Expert mobilisé	Conditions de prospections
29/05/2013	Bruno GRAVELAT - ECOTER	Beau temps frais ; Vent faible ; 8° - 20°C
11/06/2013	Bruno GRAVELAT - ECOTER	Beau temps frais ; Vent faible ; 10° - 18°C
17/07/2013	Bruno GRAVELAT - ECOTER	Beau temps; Vent faible ; 30 °C

Les prospections ont eu lieu dès le lever du soleil jusqu'en milieu de journée, mais également en fin d'après-midi pour le dernier passage.

Le choix des dates de prospections a tenu compte du fait que la Pie-grièche écorcheur est une espèce migratrice tardive. Ceci s'explique notamment par la longueur de ses itinéraires migratoires et par son régime alimentaire en grande partie basé sur les insectes de grosse taille. Ces derniers sont effect disponibles qu'à partir de la moitié du printemps, car nécessitant une période de croissance plus longue (mue successive) que les insectes de plus petite taille.

De plus, alors que dans le Sud de la France, les premiers migrants de Pie-grièche sont notés dès début mai, il faut en général attendre la deuxième décennie de mai pour se situer dans le rush d'arrivée des oiseaux dans la région parisienne.

Des relevés ornithologiques ont également été effectués pour apprécier la qualité des cortèges d'espèces sur chaque secteur herbacé et surtout sur la présence d'espèces habituellement compagnes des Pies-grièches (Fauvettes, Tariers pâtres...). La présence de ces espèces compagnes est un assez bon indicateur de la potentialité d'installation de la pie-grièche.

La carte suivante présente la répartition des parcelles expertisées sur la Parc du Sausset (en jaune). Les critères de choix des parcelles ont été la taille des surfaces herbacées et la fréquentation limitée



A partir de cette carte et des résultats d'analyse des informations récoltées sur le terrain, des priorités d'interventions et des propositions de mesures concrètes sont proposées (cf. ci-après).

## II AUTRES MILIEUX FAVORABLES

En dehors des 15 entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », d'autres milieux non urbanisés sont également recensés à proximité du parc départemental du Sausset. Ces espaces végétalisés peuvent être de plusieurs nature, s'agissant parfois de boisements, de friches urbaines (dépendances d'autoroutes par exemple), ou encore de terrains de golf où les espaces non praticables peuvent présenter des prairies et des arbustes.

Certains de ces espaces végétalisés peuvent offrir des habitats favorables à la Pie-grièche écorcheur, si tant est qu'ils possèdent une superficie suffisante de milieux semi-ouverts (où qu'ils viennent compléter favorablement d'autres secteurs proches). Ils pourront représenter des sites de halte migratoire, et dans l'idéal des lieux de nidification potentielle. Ils peuvent ainsi constituer des **éléments relais pour faciliter l'arrivée de l'espèce sur le parc du Sausset**, notamment depuis les habitats favorables de Seine-et-Marne situés à l'est.

Le travail présenté ci-après s'est basé en premier lieu sur une photo-interprétation afin d'identifier et cartographier les espaces végétalisés à proximité du parc du Sausset (sur fond de carte IGN, via l'application Geoportail ©). Par la suite, nous avons émis un **avis de potentialité d'accueil de chacun de ces espaces grâce aux photographies disponibles sur Google Street View ©, consultées en juin 2013**. Certains de ces espaces ont également pu être visités par Bruno Gravelat (ECOTER) et Thomas GUILLOUD (ECOTER), en supplément des prospections visant les entités du site Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis ».

Pour une meilleure visibilité, 2 secteurs ont été séparés, au nord et au sud du parc du Sausset : se référer aux deux cartes suivantes.

### II.1 Secteur Nord

#### II.1.1 Secteurs utilisables en 2013

**Définition** : Les secteurs utilisables en 2013 comprennent tous les secteurs favorables au stationnement ou à l'installation d'un couple de Pie-grièche écorcheur (en vert sur la carte suivante).

Trois de ces secteurs favorables sont décrits ci-dessous.

**Secteur n°1** : Secteur végétalisé en dehors de la Seine-Saint-Denis, situé entre la D47 (Chemin de Dugny) et la D317 (Route de Paris à Senlis). Ces espaces verts sont situés sur les secteurs appelés Le Pinceron et Dame Jeanne, entre lesquels s'écoule le ruisseau Le Crould. Ils contiennent des parcelles en friche piquetée d'arbustes qui offrent des habitats favorables à la Pie-grièche écorcheur. Ces

espaces sont situés sur le territoire communal de Gonesse (95500), entre les communes de Gonesse et de Le Thillay, et sont gérés par l'Agence des espaces verts.

**Secteur n°2** : Friches de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, où l'espèce a été observée (comm. pers. Frédéric MALHER, ornithologue en Île-de-France). Il faut souligner les difficultés d'observation de l'espèce sur ces milieux car les terrains de l'aéroport ne peuvent pas être prospectés. D'après F. MALHER, ces secteurs sont amenés à disparaître avec le projet d'élargissement de route (construction d'une 4 voies accolée à l'aéroport).

**Secteur n°3** : Dépendances routières qui, malgré leur configuration linéaire, peuvent présenter des structures de végétation intéressantes pour l'espèce.

### II.1.2 Secteurs potentiels dans le cadre d'une amélioration

**Définition** : les secteurs potentiels dans le cadre d'une amélioration sont ceux qui, moyennant des travaux d'aménagements légers et une gestion adaptée, permettraient d'améliorer les corridors écologiques qui relient le parc départemental du Sausset aux autres habitats favorables, et qui pourraient également voir l'installation de l'espèce (en jaune sur la carte suivante).

Deux secteurs sont potentiels :

**Secteur n°4** : Parc Robert Ballanger, où la gestion actuelle (par la mairie d'Aulnay-sous-Bois) est de type relativement conventionnel. Même si des évolutions sont visibles, notamment sur l'organisation des fauches des milieux herbacés, les milieux semi-ouverts favorables à l'espèce sont encore quasi inexistantes, malgré des surfaces disponibles importantes (les gazons et les secteurs arborés sont majoritaires).

**Secteur n°5** : Vastes territoires agricoles, présentant en l'état peu de secteurs favorables à l'espèce. L'habitat pourrait toutefois devenir favorable en redéveloppant le réseau de haies arbustives qui séparent les parcelles (où l'espèce pourrait trouver un habitat favorable pour y établir un nid, ou se percher pour observer ses proies). Des zones agricoles de même type sont également présentes au nord-est du Sausset, au sud de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

**Description générale du réseau Nord** : En dehors du parc départemental du Sausset, le plus vaste secteur contenant des espaces favorables à la Pie-grièche écorcheur est situé à environ 5 km au nord-ouest. Il s'agit de parcelles en friche piquetées d'arbustes gérées par l'Agence des espaces verts, situées sur le territoire communal de Gonesse (secteur n°1). Un axe de colonisation de l'espèce se dessine entre ces 2 éléments, le long duquel sont retrouvés quelques espaces végétalisés favorables à l'espèce pouvant jouer le rôle de relais (dépendances routières notamment, secteur n°3). Cet axe de colonisation et de prospection potentielle de l'espèce doit être renforcé (entretien des secteurs favorables à l'espèce pour éviter la fermeture des milieux ; aménagement possible d'îlots arbustifs et prairiaux de superficie minimum de 2 ha dans les terres agricoles (secteur n°5)).

Un axe secondaire peut être imaginé vers le nord-est, pour rejoindre les secteurs favorables que constituent certaines friches de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (où l'espèce a été observée ; secteur n°2). Des aménagements simples pourraient être entrepris dans les secteurs d'agriculture entre le parc du Sausset et l'aéroport, pour créer des points relais et renforcer cet axe secondaire.

## II.2 Secteur Sud

### II.2.1 Secteurs utilisables en 2013

**Définition** : Les secteurs utilisables en 2013 comprennent tous les secteurs favorables au stationnement ou à l'installation d'un couple de Pie-grièche écorcheur (en vert sur la carte suivante).

Trois de ces secteurs favorables sont décrits ci-dessous.

**Secteur n°6** : Dépendances routières, situées à proximité immédiate du parc du Sausset de l'autre côté de l'autoroute A104.

**Secteur n°7** : Secteur végétalisé d'environ 3 ha, situé au nord-ouest du parc forestier de la Poudrerie, présentant des milieux semi-ouverts favorables à l'espèce. Cet espace végétalisé du territoire communal de Sevran peut servir d'élément relais entre le parc départemental du Sausset et le secteur n°3 (décrit ci-dessous). Il est par ailleurs accompagné de plusieurs petits espaces agricoles ou espaces verts qui complètent le réseau.

**Secteur n°8** : Secteurs favorables de la commune de Coubron, de part et d'autre du Bois de Bernouille. D'après Benoît LELAURE (Chargé de mission agriculture à l'Agence des espaces verts, comm. pers. 2013), ces milieux semi-ouverts favorables à l'espèce vont perdurer pendant 20 ans (gestion des Coteaux de l'Aulnoye assurée par l'Agence des espaces verts).

### II.2.1 Secteurs potentiels dans le cadre d'une amélioration

**Définition** : les secteurs potentiels dans le cadre d'une amélioration sont ceux qui, moyennant des travaux d'aménagements légers et une gestion adaptée, permettraient d'améliorer les corridors écologiques qui relient le parc départemental du Sausset aux autres habitats favorables, et qui pourraient également voir l'installation de l'espèce (en jaune sur la carte suivante).

Deux secteurs sont potentiels :

**Secteur n°9** : La forêt régionale de Bondy et le Bois de la Couronne (gérés par l'Agence des espaces verts) constituent des boisements fermés, et contiennent très peu d'ouvertures potentiellement favorables à l'espèce. C'est également le cas du parc forestier de la Poudrerie (à noter toutefois un petit secteur au sein de cet espace : le bois de la Tussion, présentant d'intéressants milieux ouverts mais en cours de fermeture), ou encore du Bois de Bernouille.

**Secteur n°10 :** Vastes territoires agricoles de Seine-et-Marne, présentant peu de haies arbustives où l'espèce pourrait trouver un habitat favorable pour y établir un nid, ou se percher pour observer ses proies. Des secteurs plus favorables sont retrouvés plus à l'est, où l'espèce est fréquemment observée (Cf. cartes de répartition régionale de l'espèce).

Description générale du réseau Sud : Vers le sud, le secteur le plus favorable à l'espèce est incontestablement les Coteaux de l'Aulnoye (secteur n°8). Ces coteaux gérés par l'Agence des espaces verts sont situés sur la commune de Coubron, de part et d'autre du Bois de Bernouille. La gestion de ces milieux est d'ores-et-déjà orientée en faveur de l'espèce, et devrait perdurer ainsi pour plusieurs années. En revanche, peu d'éléments relais sont présents pour relier le parc du Sausset aux Coteaux de l'Aulnoye. Il semble essentiel d'assurer la gestion des quelques éléments existants (secteurs n°6 et 7 notamment), en maintenant des milieux semi-ouverts favorables à l'espèce, et d'en instaurer de nouveaux (entre les secteurs n°6 et 7 par exemple, où les parcelles agricoles situées à l'est du collège de La Pléiade représentent un espace végétalisé de grande superficie, mais qui ne contient pas en l'état suffisamment d'habitats favorables au vu du très maigre réseau de haies).

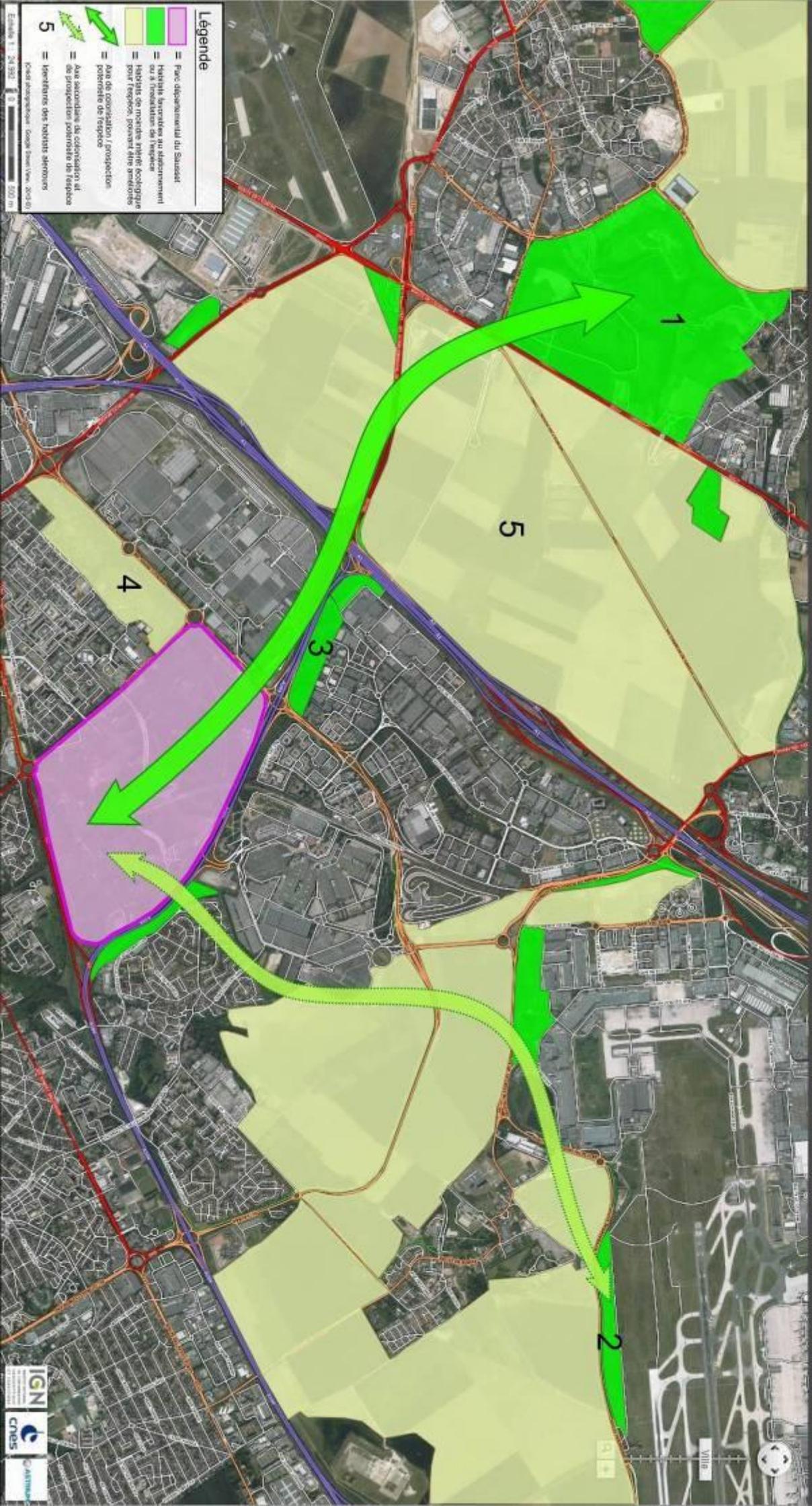
Par la suite, un axe secondaire pourra être favorisé, pour permettre la colonisation de l'espèce depuis la Seine-et-Marne à l'est, en passant par les Coteaux de l'Aulnoye pour rejoindre le Parc du Sausset.

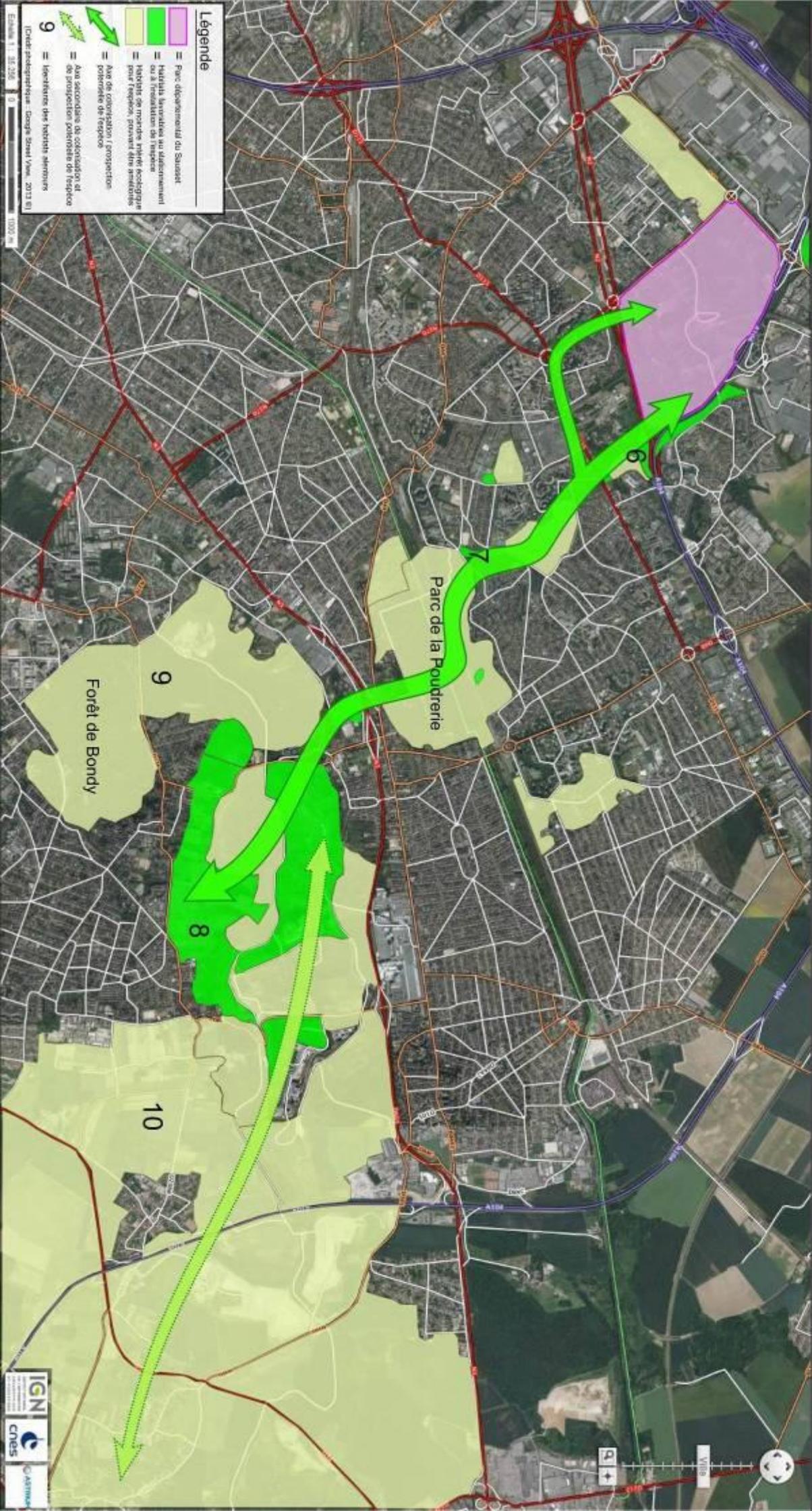
Les principaux éléments susceptibles de limiter ou d'entraver ces connexions potentielles sont les risques de collisions des individus avec la circulation automobile (et trains), ainsi que la fragmentation et le morcellement des zones favorables. Les traversées de voies routières ou ferrées sont en effet nombreuses le long de cet axe.

De manière globale, nous privilégions un axe de travail orienté du sud-est vers le nord-ouest, pour les raisons suivantes :

- Il s'agit de la même direction que l'axe de migration européenne de l'espèce (pour rappel, l'espèce possède une migration orientale, et remonte depuis le sud-est de la France) ;
- Le parc du Sausset se situe alors sur l'axe de retour des populations de Haute Normandie et de Picardie ;
- Les principaux axes d'ores-et-déjà existants et contenant des habitats favorables (qui peuvent servir de relais, de halte migratoire ou de site de nidification) sont orientés dans cette direction.

Bien entendu, il s'agit là d'éléments théoriques sur les possibilités de déplacement de l'espèce lors de la recherche de nouveaux territoires (de halte migratoire et/ou de site de reproduction). Une amélioration du réseau favorisera l'espèce de manière globale en région Île-de-France en lui offrant davantage d'habitats attractifs, mais ne pourra **en aucun cas apporter une certitude quant à l'installation de l'espèce sur les secteurs aménagés en Seine-Saint-Denis, y compris sur le parc départemental du Sausset.**





# PROPOSITION DE MESURES VISANT A FAVORISER L'ARRIVEE DE LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR SUR LE PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

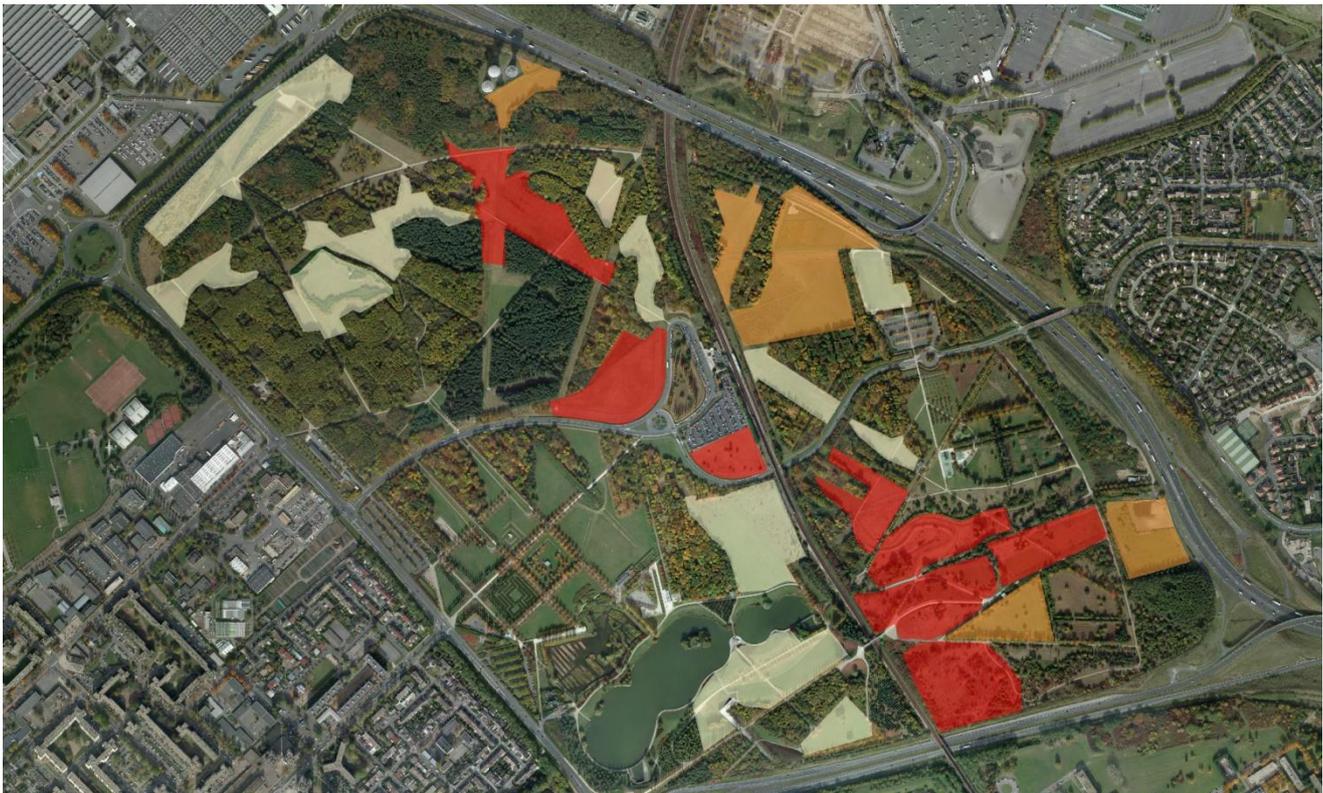
## I PRIORISATION DES INTERVENTIONS SUR LES PARCELLES

Les critères de priorisation des interventions sur les milieux du Parc ont tenu compte des facteurs de végétation et de gestion favorables possibles pour la Pie-grièche écorcheur (ce qui existe et ce qu'il est souhaitable d'obtenir) :

- Territoire entre 0,5 et 4 ha, souvent 1,5 ha (variable selon la ressource en gros insectes).
- Piquetage de petits bosquets de buissons épineux (Aubépine, Prunelier, Eglantier...), ronciers dans un contexte de végétation ouverte (prairies, pelouses, landes, friches, coupes rases forestières...)
- Haies diversifiées de préférence de 1m de largeur, densité : 50 m /ha
- Prairies extensives, cultures
- Zones au sol nues
- Pâturage extensif avec animaux non vermifugés (au moins récemment avant la mise à l'herbe)

Trois classes ont ainsi été obtenues :

- **rouge : priorité forte** : ce sont les parcelles ou zones dans laquelle il est urgent d'intervenir, pour améliorer facilement et/ou rapidement les potentialités d'accueil pour les pies-grièches ; les conditions sont réunies pour un résultat intéressant ;
- **orange : priorité moyenne** : ce sont les parcelles ou zones ne présentant pas un impératif d'amélioration immédiat mais dont l'aménagement permettra à terme de proposer des surfaces supplémentaires favorables ;
- **blanc : priorité faible** : ce sont des parcelles ou zones peu favorables à la pie-grièche écorcheur ou dont les objectifs initiaux de gestion ne coïncident pas avec un accueil optimal de l'espèce.



## II PROPOSITIONS DE MESURES

La carte suivante reprend sur le Parc du Sausset les mesures proposées pour favoriser et améliorer les capacités d'accueil en halte migratoire et en nidification pour la Pie-grièche écorcheur.

Le tableau ci-après reprend pour chaque zone étudiée les mesures proposées pour favoriser et améliorer les capacités d'accueil en halte migratoire et en nidification pour la Pie-grièche écorcheur.

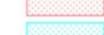


Légende

Zones étudiées

 Zones analysées pour l'accueil de la Pie-grièche écorcheur

Préconisations d'amélioration des habitats en faveur de la Pie-grièche écorcheur

-  Buisson épineux 3 x 3 m
-  Buisson épineux 4 x 4 m
-  Roncier 2 x 2 m
-  Haie arbustive h = 1,50 m
-  Mur en pierre sèche
-  Lisières : recul et/ou diversification arbustive
-  Maîtrise du Sureau yèble
-  Maîtrise du Cornouiller sanguin

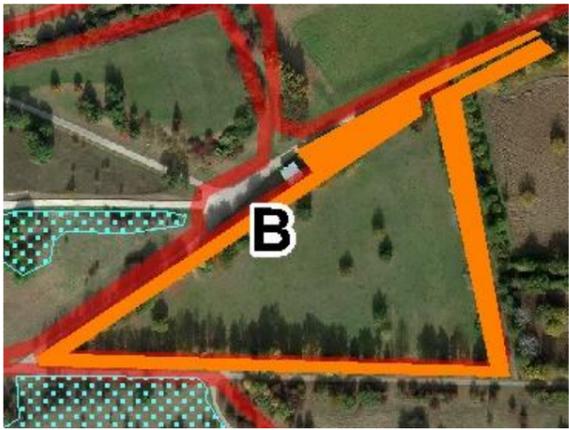
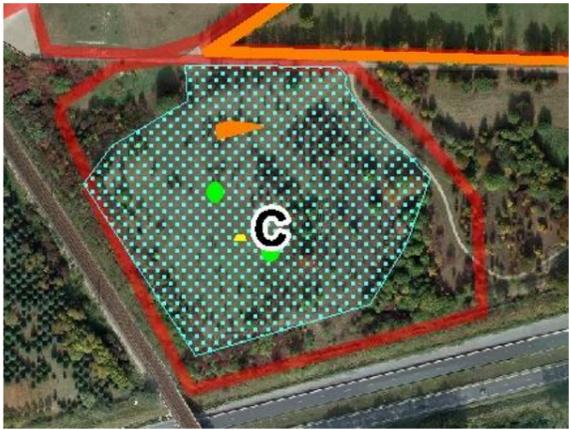
Echelle : 1/5500  
0 m 55 m 110 m

Sources : ECOTER  
Cartographie : B. GRAVELAT - ECOTER - déc. 2013.  
Fond et licences : IGN BD ORTHO

## Description et qualification de zones potentielles pour la Pie-grièche écorcheur

### Préconisations d'améliorations des parcelles herbeuses et leurs lisières

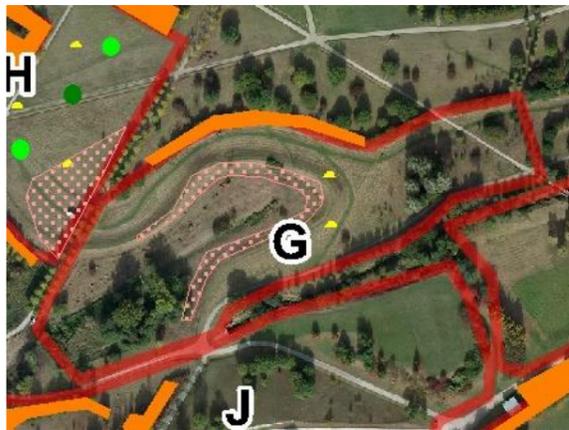
#### Parc départemental du Sausset - Nov. 2013

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET								
Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
A			Grande taille Lisières avec des arbustes diversifiés Prairies de qualité	Lisières hautes encadrantes Fréquentation moyenne	Piquetage central Amélioration de lisières (coupes d'arbres et branches) Rajeunissement et renouvellement des haies monospécifiques de haut-jet (cf liste) Implantation : ➤ 2 bosquets protégés de 3x3 m	Pâturage extensif Fauche	1,81	Moyenne
B			Taille moyenne Peu dérangée	Lisières hautes encadrantes Lisières peu diversifiées	Zone de tranquillité : pas de piquetage central Rajeunissement, diversification des lisières et renouvellement des haies monospécifiques de haut-jet (cf liste)		1,44	Moyenne
C			Pâturage Grande taille Milieux secs Pas de lisières hautes encadrantes	Manque de buissons épineux denses Fréquentation importante autour assez	Ouvertures à agrandir Maîtrise du Cornouiller Implantation de : ➤ 2 bosquets épineux de 3x3 m (protégés contre les chèvres) ➤ 2 ronciers protégés	Maintien du pâturage Diminution de la pression de pâturage	3,02	Forte

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
D			Grande taille Fauches à différentes hauteurs	Manque de buissons épineux 2 lisières hautes encadrantes Fréquentation à la marge	Maintien d'une partie fauchée proche de la lisière	Vocation de sentier d'interprétation (collection de chênes)	3,07	Faible
E			Grande taille Fort potentiel d'amélioration	Fréquentation forte en bordure avec vision par le haut de la parcelle Lisière haute dominante Pente forte Vision paysagère	0	NON	3,13	Faible
F			Faible fréquentation Lisières avec des arbustes diversifiés Pelouse entretenue par les lapins Evolution de la tonte pour obtenir une prairie	Taille moyenne Lisières encadrantes relativement hautes	Maintien d'une partie fauchée Lutte contre l'envahissement du Robinier	Fauche	0,84	Faible

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
G			<p>Grande taille</p> <p>Lisières avec des arbustes diversifiés Faible fréquentation</p> <p>Piquetage existant</p> <p>Zone humide grillagée</p> <p>Prairies humides et prairies sèches</p>	<p>Lisières encadrantes relativement hautes</p>	<p>Maintien d'une partie fauchée</p> <p>Elargissement des chemins par une fauche rase</p> <p>Rajeunissement, diversification des lisières.</p> <p>Coupe précoce du Sureau yèble et 2 tontes dans l'année (cf. rucher)</p> <p>Piquetage central avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ronciers</li> </ul>	<p>Fauche entre les bosquets</p> <p>Pâturage épisodique</p>	2,19	Forte
H			<p>Grande taille</p> <p>Lisières avec des arbustes diversifiés Faible fréquentation</p> <p>Continuité avec la zone G</p>	<p>Lisières encadrantes hautes</p>	<p>Piquetage central avec arbustes épineux :</p> <p>6 bosquets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 de 4x4 m</li> <li>• 2 de 3x3 m</li> <li>• 3 ronciers de 2 x 2 m</li> </ul> <p>Rajeunissement, diversification des lisières.</p> <p>Maintien de bandes herbeuses non fauchées</p>	<p>Continuer la fauche avec exportation entre les bosquets</p>	1,53	Forte
I			<p>Quelque buissons sur les bordures</p> <p>Moyennement grande</p> <p>Corridor vers le nord avec la zone M</p>	<p>Fréquentation assez forte</p> <p>Lisières hautes encadrantes non diversifiées</p> <p>Absence d'arbustes épineux</p>		0	0,50	Faible
J			<p>Bonne exposition</p> <p>Fréquentation moyenne</p> <p>Prairies sèches piquetées</p> <p>Continuité zone pâturée</p> <p>Connexion avec la zone C</p>	<p>Quelques arbres trop grands</p> <p>Taille moyenne</p>	<p>Réduire fortement la taille des bosquets non épineux</p> <p>Implantation de buissons épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 bosquets de 3x3 m</li> </ul> <p>Diversification végétale des haies alentours</p>	<p>Pâturage extensif</p> <p>Fauche tardive</p>	2,76	Forte

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
K			Taille assez grande Fréquentation nulle Pelouses sèches avec bosquets Bonne exposition	Hors Parc Manque de buissons épineux Lisière haute surplombante Isolée par rapport à la zone A	Implantation buissons épineux • 2 bosquets de 3x3 m • 2 ronciers de 2 x 2 m  Limitation des buissons non épineux (Saules...)	Limiter l'envahissement arbustif et des espèces végétales invasives	1,77	Moyenne
L			Taille assez grande Fréquentation nulle sauf sur un côté Buissons épineux présents Prairie (ourlet) sèche	Vis à vis important avec le parking Isolée bien que la zone D soit proche	Implantation d'une haie arbustive en limite du parking sur 100 m  Implantation de buissons épineux : • 2 bosquets de 3x3 m	Limiter l'envahissement arbustif et les espèces végétales invasives Fauche entre les bosquets et entretien à terme de la haie	0,97	Forte
M			En connexion directe avec zone N Zones de pelouses entretenues par les lapins Corridor avec la zone I	Fréquentation moyenne Lisières hautes encadrantes non diversifiées Absence d'arbustes épineux		Fauche	1,04	Faible

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
N			Très grande taille Prairie de qualité En connexion directe avec la parcelle de vigne	Fréquentation moyenne Lisières hautes encadrantes non diversifiées Absence d'arbustes épineux	A intégrer dans le projet de vergers et jardins à venir : <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un mur en pierre sèches en parallèle à la haie</li> <li>Implantation d'une haie arbustive : 80 m le long du sentier</li> <li>Faire reculer de 10 m les lisières entre les zones N et P et diversifier les essences dans l'espace boisé restant</li> </ul>	Fauche et entretien à terme de la haie	4,80	Moyenne
O			Taille assez grande Zone en connexion et de tampon avec la zone N	Fréquentation moyenne Lisières hautes encadrantes non diversifiées Absence d'arbustes épineux		Fauche	0,99	Faible
P			Prairie basse entretenue par les lapins En connexion avec la haie du RER	Taille et surtout largeur moyenne Lisières hautes encadrantes non diversifiées Absence d'arbustes épineux	A intégrer dans le projet de vergers et jardins à venir : <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire reculer de 10 m les lisières entre les zones N et P et diversifier les essences dans l'espace boisé restant</li> </ul>	Fauche	1,14	Moyenne

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
Q			Très grande taille Fréquentation faible Prairies sèches	Absence d'arbustes épineux	Implantation de 6buissons épineux :  6 bosquets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 de 4x4 m</li> <li>• 4 de 3x3 m</li> <li>• 4 ronciers de 2 x 2 m</li> </ul> Bandes de prairies laissées en évolutions libres sur 2 ans puis fauchées tardivement	Fauche entre les bosquets et les ronciers	2,53	Forte
R			Lisières avec arbustes diversifiée	Petite taille Talus à végétation défavorable	0	NON	1,16	Faible
S			Lisières avec arbustes diversifiée Petite taille	Lisières hautes encadrantes Pas de buissons épineux Fréquentation moyenne	0	NON	3,86	Faible

## Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
T			Pelouses tenues localement rases par les lapins	Surface centrale tondue en gazon Fréquentation moyenne Lisières hautes encadrantes, uniformes	0	NON	2,15	Faible
U			Grande taille	Fréquentation moyenne Lisières hautes encadrantes Pas de buissons	Intérêt à élargir les zones ouvertes Recul et diversification végétale des lisières	NON	1,96	Faible
V			Grande taille Piquetage de buissons Prairie et friche sèches de qualité. Connexion avec d'autres secteurs. Présence de la Fauvette grisette Fréquentation faible à distance	Envahissement arbustif par le Cornouiller et l'Ailanthé du Japon  Lisières hautes moyennement proches.  Protocoles de suivis scientifiques en cours sur la prairie expérimentale et sur la lisière naturelle	Secteur V, U, à repenser en perspective paysagère forêt / milieux ouverts	Lutte contre espèces invasives ou envahissantes	3,27	Faible

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental du SAUSSET

Zones	Photo	Cartes	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface(ha)	Priorité
W			Fréquentation quasi nulle Pelouse tenue rase par les lapins Connectée à la zone V	Couple de Faucon crécerelle nicheur dans le château d'eau Taille petite Lisières hautes encadrantes	Agrandissement de la connexion avec la zone V  Implantation : ➤ 2 bosquet épineux 3 x 3 m  Renforcer la gestion actuelle	Lutte contre espèces invasives ou envahissantes	0,81	Moyenne
X			Faible fréquentation Culture de luzerne	Taille petite Enclavée entre des lisières hautes, peu diversifiées Prairie de qualité moyenne (semée)	0	NON	0,59	Faible
Y			Faible fréquentation Connexion avec zone Q	Taille petite Enclavée entre des lisières hautes	0	NON	0,96	Faible
Z	Au nord de la zone des prés carrés		Pas de fréquentation Fauche tardive	Taille petite Enclavée entre des lisières hautes		Laisser des bandes herbeuses non fauchées d'une année à l'autre Ne pas favoriser le franchissement de la route par la PGE		Faible

Détail des quantités et espèces à planter selon les préconisations				
Bosquets 4 x4 m	Bosquets 3 x 3m	Ronciers 2 x 2 m	Diversification de lisières	Haie arbustive pour 2 m
12 Crataegus monogyna dont 3 plantées serrées 10 Rosa canina 8 Prunus spinosa 8 Viburnum opulus 8 Euonymus europeus 2 Ribes nigrum 4 Rubus fruticosus	8 Crataegus monogyna dont 3 serrées 10 Rosa canina 4 Prunus spinosa 4 Viburnum opulus 4 Euonymus europeus 2 Ribes nigrum 2 Rubus fruticosus	12 pieds de Rubus fruticosus	Prunus avium Malus sylvestris Viburnum lantana Sambucus nigra Sorbus torminalis Sorbus aucuparia Malus communis Euonymus europeus Salix capraea Betula verrucosa Ribes nigrum Pyrus pyraeaster Lonicera xylosteum	3 Crataegus monogyna 2 Viburnum opulus 2 Rosa canina 1 Prunus spinosa 2 Rubus fruticosus
3 bosquets x 52 = <b>156 plants</b>	16 bosquets x 34 = <b>544 plants</b>	13 ronciers x 12 = <b>156 plants</b>	? longueurs de lisières ?	(180 m/2) x 10 = <b>900 plants</b>
Total = 1756 plants dont 72 Aubépines de grande taille				
Protections contre les lapins pour tous les plants : 50 cm Protections contre les chèvres sur les zones pâturées (et prévues au pâturage) : barrière grillagée de 1,50 m				

Pour une efficacité écologique rapide des plantations : Plants d'Aubépines = 1m à 1,50 à la plantation

Voir la possibilité de déplacer des arbustes épineux depuis le Parc des Beaumonts (Montreuil).

Les propositions de mesures et de hiérarchisation d'intervention pour les parcs suivants sont présentées en annexes 2 :

- Parc Départemental Georges Valbon
- (futur) Parc intercommunal du Plateau d'Avron
- Parc Communal des Beaumonts
- Parc Départemental Jean-Moulin - Les Guilands

# CONCLUSION

---

Certains Parcs de Seine-Saint-Denis possèdent de véritables *atouts pour l'accueil de la Pie-grièche écorcheur*, comme peuvent en témoigner les observations régulières qui sont réalisées sur plusieurs d'entre eux.

Sur les 15 entités du site Natura 2000, le travail d'analyse et d'évaluation écologique des 5 parcs dont les milieux sont les plus potentiels pour l'espèce, fait ressortir des **zones qui s'avèrent relativement favorables pour l'accueil, la halte migratoire et la nidification de la Pie-grièche.**

Pour rendre ces zones encore plus favorables, des propositions chiffrées et précisément localisées ont été présentées dans ce rapport.

Ces mesures comprennent essentiellement :

- Des actions de piquetage arbustif,
- Des actions de diversification de lisière,
- Des actions d'ouverture de milieux,

Ces mesures se basent sur les attentes et besoins écologiques de l'espèce en matière de structuration végétale des habitats et d'habitudes comportementales. Leur mise en place aura pour conséquence de proposer des surfaces fortement attractives pour l'espèce, que ce soit en période de migration ou de nidification.

**Les résultats attendus seront cependant liés à la dynamique régionale et extrarégionale des populations de Pie-grièche écorcheur.** La colonisation des parcs étudiés et aménagés par des individus nicheurs sera dépendante du pool de couples reproducteurs présents au retour de migration pré-nuptiale et de la disponibilité de territoires favorables sur les noyaux de présence historique.

Les populations fluctuent en effet selon des cycles, difficiles à appréhender (réussite de la nidification et conditions d'hivernage) ; ceci rend aléatoire toute prévision d'installation rapide de l'espèce dans les parcs. Mais la Nature a le secret de souvent réserver de bonnes surprises.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Barbet-Massing M., Thuiller W. & Jiguet F. (2011). The fate of European breeding birds under climate, land use and dispersal scenarios. *Global change biology*. Volume 18. Numéro 3. Pages 881 à 890

Birard J., Zucca M., Lois G. et Natureparif – 2012 - Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p

Brambilla M., Casale F., Bergero V., Crovetto G-M., Falco R., Negri I., Siccardi P. & Bogliani G. – 2009 - GIS-models Word well, but are enough: Habitat preferences of *Lanius collurio* at multiple levels and conservation implications. *Biological conservation*. Numéro 142. Pages 2033-2042.

Conseil général de Seine-Saint-Denis – 2010 - Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », Zone de protection spéciale FR1112013, 187 pages.

Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF) – 2005 -Parc départemental de la Haute-Île – Suivi ornithologique 2005, 32 pages

Dubois Ph.J., Le Maréchal P., Olios G. et Yésou P. – 2008 – Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 pages.

Géroutet P. – 2010 -. Les passereaux d'Europe. Tome 2 - De la Bouscarle aux Bruants. Éditions Delachaux & Niestlé. Paris. 512 pages.

IUCN – 2011 – The IUCN Red list of threatened species

Jiguet F. – 2010 -. Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009. Disponible en ligne sur : <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature>. (Consulté en mars 2012)

Journal officiel de l'Union européenne, 26 janvier 2010

Le Marechal & Lesaffre – 2000 - Les Oiseaux d'Île-de-France, l'avifaune de Paris et de sa région, 343 pages.

Lefranc N. – 1993 – Les pies-grièches d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen-Orient. Editions Delachaux et Niestlé, 240 pages

Morelli F. – 2012 -. Plasticity of habitat selection by Red-backed shrikes (*Lanius collurio*) breeding in different landscapes.

The Wilson journal of ornithology. Volume 124. Numéro 11. Pages 51-56

Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) – Base de données de l'ODBU consultée en Avril 2013.

Parc naturel régional Oise - Pays de France, 2010 - Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380 du massif des Trois Forêts et du bois du Roi, 219 pages.

Sordello R. – 2012 – Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* Linnaeus, 1758) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 11 pages.

Tucker GM & Heath MF – 1994 – Birds in Europe. Their conservation status. Birdlife International.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS – 2011 – La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre oiseaux de France métropolitaine.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France. Paris. 775 pages.

## **Autres ressources consultées (Avril 2013) :**

[atlas-ornitho.fr](http://atlas-ornitho.fr)

[europe-solidaire.org/spip.php?rubrique497](http://europe-solidaire.org/spip.php?rubrique497)

[faune-iledefrance.org/](http://faune-iledefrance.org/)

[inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

[migraction.net](http://migraction.net)

[natura2000-picardie.fr](http://natura2000-picardie.fr)

[obs.picardie-nature.org](http://obs.picardie-nature.org)

[oiseaux.net](http://oiseaux.net)

[onf.fr/ile-de-france\\_nord\\_ouest/@@index.html](http://onf.fr/ile-de-france_nord_ouest/@@index.html)

[parcsinfo.seine-saint-denis.fr/](http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/)

[sigr.iau-idf.fr/webapps/visiau/](http://sigr.iau-idf.fr/webapps/visiau/)

[vigienature.mnhn.fr/page/pie-grieche-ecorceur](http://vigienature.mnhn.fr/page/pie-grieche-ecorceur)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

# ANNEXES

---

# ANNEXE 1 : LISTE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT

ENSEMBLE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT											
Lieu	Obs. de l'espèce	Date observation.	Effectifs	Nombre d'adultes	Nombre de mâles	Nombre de femelles	Nombre de juvéniles	Contact nicheur	Contact migrateur	Dernier observateur	
<b>En Seine-Saint-Denis</b>											
Parc de la Haute-Île	Oui	2007	2	2	1	1	0	2	0	CORIF (F. Barth) Source : ODBU	
		2006	2	2	1	1	0	2	0	CORIF Source : ODBU	
		2005 (18/05/2005)	1	1	1	0	0	0	0	1	CORIF (F. Barth) Source : ODBU
		2004 (02/06/2004)	1	1	0	1	0	0	0	1	CORIF (F. Barth) Source : ODBU
		2003	2	2	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	2	0	CORIF (F. Barth & J.P. Lair) Source : ODBU	
		2001	2	2	1	1	0	0	2	LPO Source : ODBU	
		2001	1	1	Non renseigné	Non renseigné	0	1	0	LPO (T. Biero) Source : ODBU	
		2000	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Source : DOCOB 2011
Parc départemental Georges-Valbon	Oui	2013 (mi-mai)	1	1	1	0	0	0	1	LPO	
		2005 (30/08/2005)	1	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	1	Etourneaux 93 (S. Chambris) Source : DOCOB 2011	
		2001	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui	0	Non renseigné Source : DOCOB 2011	
		1998	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	Oui	Non renseigné Source : DOCOB 2011	
Parc départemental du Sausset	Oui	2004	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	Tentative	0	Frey Source : DOCOB 2011	
		2004	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	Oui	Non renseigné Source : ODBU	
		2003	2	2	1	1	0	2	0	Non renseigné Source : ODBU	
Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron	Oui	2006	1	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Ville de Neuilly-Plaisance (L. Perignon) Source : ODBU	

**ENSEMBLE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ÉCORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS  
 ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT**

Lieu	Obs. de l'espèce	Date observation.	Effectifs	Nombre d'adultes	Nombre de mâles	Nombre de femelles	Nombre de juvéniles	Contact nicheur	Contact migrateur	Dernier observateur
		1984	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui	0	Non renseigné Source : DOCOB 2011
Parc communal des Beaumonts	Oui	2011 (22/05/2011)	1	1	0	1	0	0	1	Beaumonts Nature en Ville Source : europe- solidaire.org
		2010 (15/05/2010)	1	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	1	
		2000 (28/06/2000)	1	1	Non renseigné	Non renseigné	0	0	1	
		1996 (19/05/1996)	1	1	0	1	0	0	1	
		1995 (07/06/1995)	1	1	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	0	1	
Parc départemental Jean Moulin – Les Guilands	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	Source : DOCOB 2011 Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », indiquant qu'aucune donnée de Pie-grièche écorcheur n'est recensée
Bois de Bernouille	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bois de Chelles	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bois de la Tussion	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coteaux de l'aulnoye	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Forêt régionale de Bondy	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Parc forestier de la Poudrière	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Parc départemental de la Fosse Mausson	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Parc départemental de l'Île-Saint-Denis	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Promenade de la Dhuis	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	
Parc de la Bergère	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au-delà de la Seine-Saint-Denis (périmètre de 20 km autour du département)</b>										
Département 77 (Seine et Marne) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Annet-sur-Marne	Oui	1998	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (1998)	Non renseigné (source : faune- iledefrance.org)
Brie-Comte-Robert	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Chevry-Cossigny	Oui	2011	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Lesches	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Liverdy-en-Brie	Oui	2012		Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		

**ENSEMBLE DES OBSERVATIONS DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR EN SEINE-SAINT-DENIS  
 ET DANS UN PERIMETRE DE 20 KM AUTOUR DU DEPARTEMENT**

Lieu	Obs. de l'espèce	Date observation.	Effectifs	Nombre d'adultes	Nombre de mâles	Nombre de femelles	Nombre de juvéniles	Contact nicheur	Contact migrateur	Dernier observateur
Presles-en-Brie	Oui	2010	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2010)	
Serris	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Soignolles-en-Brie	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Villenoy	Oui	2011	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Bois de Luzancy (ZPS Boucles de la Marne)	Oui	2009	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (2004 à 2007)	Oui (2009)	Non renseigné (source : DOCOB Natura 2000)
Département 78 (Yvelines) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Triel-sur-Seine	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	Non renseigné (source : faune-iledefrance.org)
Département 91 (Essonne) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Draveil	Oui	2010	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2010)		Non renseigné (source : faune-iledefrance.org)
Etiolles	Oui	2011	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Montgeron	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Oui (2012)		
Tigery	Oui	2011	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Département 92 (Hauts-de-Seine) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Antony	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	Non renseigné (source : faune-iledefrance.org)
Sceaux	Oui	2012	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2012)	
Département 94 (Val-de-Marne) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Aucune observation										
Département 95 (Val-d'Oise) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Bouqueval	Oui	2006	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2006)	Non renseigné (source : faune-iledefrance.org)
Gonesse	Oui	2011	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Oui (2011)	
Département 60 (Oise, Picardie) : liste des communes où l'espèce est signalée (à l'intérieur du périmètre de 20 km)										
Fontaine-Chalais	Oui	2006	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné (source : obs.picardie-nature.org)
Montlognon	Oui	2004	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Bois du Roi (ZPS Forêts picardes)	Oui	2006	-	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	L. Colindre (source : DOCOB Natura 2000)

## ANNEXE 2 : PROPOSITIONS DE MESURES ET DE HIERARCHISATION D'INTERVENTION POUR LES 4 AUTRES PARCS ETUDIES

 Description et qualification de zones potentielles pour la Pie-grièche écorcheur  
 Préconisations d'améliorations des parcelles herbeuses et leurs lisières  
 Parc départemental G. VALBON - février 2014

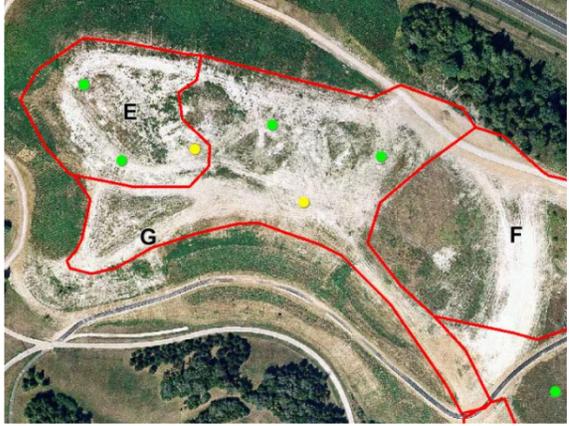
## Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental G. VALBON

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
A			Grande taille Lisières avec des arbustes diversifiés et épineux	Lisières hautes encadrantes Fréquentation sur les espaces ouverts de bordure Géographie encaissée	-	-	4,45	Faible
B			Grande taille	Lisière haute surplombante Lisières peu diversifiées Fréquentation importante (proximité d'une cité)	-	-	5,36	Faible
C			Taille moyenne Peu dérangée Prairies assez sèches Peu de lisières hautes encadrantes	Manque de buissons épineux denses Relative isolation du site malgré la proximité des espaces ouverts de l'aire des vents Envahissement par le Buddléia	Piquetage central avec arbustes épineux : <ul style="list-style-type: none"> <li>3 bosquets épineux de 3x3 m</li> </ul>	Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2) Entretien des bosquets à terme Gestion des espèces invasives	1,77	Moyenne

## Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental G. VALBON

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
D			<p>Grande taille</p> <p>Grandes surfaces herbacées</p> <p>Arbustes de taille moyenne</p> <p>Pas de fréquentation</p>	<p>Manque de buissons épineux</p> <p>Partie inondable (bassin d'écrêtement de crues)</p> <p>Une lisière haute mais côté bassin</p>	<p>Piquetage central avec arbustes épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 bosquets de 3x3 m</li> <li>• 6 ronciers de 2 x 2 m</li> </ul> <p>Maintien de secteurs herbeux non fauchés</p>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Pâturage</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p>	7,56	Forte
E			<p>Taille moyenne mais fait partie du grand secteur de "La Plaine"</p> <p>Fort potentiel d'amélioration</p> <p>Pas de lisières hautes encadrantes</p> <p>Position dominante</p>	<p>Fréquentation moyenne (dont chiens)</p> <p>Végétation haute monospécifique et continue (Mélilots)</p> <p>Début d'installation de la Renouée du Japon</p>	<p>Piquetage central avec arbustes épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 bosquets de 3x3 m</li> <li>• 1 roncier de 2 x 2 m</li> </ul>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p>	0,8	Forte
F			<p>Habitat favorable à la PGE</p> <p>Taille moyenne mais fait partie du grand secteur de "La Plaine" ;</p> <p>Pas de lisières hautes encadrantes ;</p> <p>Position dominante ;</p> <p>Buissons épineux et ronciers existants ;</p> <p>Espèces d'oiseaux compagnes présentes (Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse)</p>	<p>Fréquentation importante sur les bordures (dont chiens)</p> <p>Zone buissonnante isolée</p>	<p>Piquetage périphérique avec arbustes épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 roncier de 2 x 2 m</li> </ul>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p> <p>Conserver une "ceinture" de hautes herbes pour limiter la fréquentation sur la zone</p>	1,45	Forte

## Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental G. VALBON

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
G			<p>Grande taille et fait partie du grand secteur de "La Plaine":</p> <p>Pas de lisières hautes encadrantes ;</p> <p>Quelques pelouses sèches entretenues par les lapins</p>	<p>Fréquentation moyenne (dont chiens)</p> <p>Manque de buissons épineux</p>	<p>Piquetage central avec arbustes épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 bosquets de 3x3 m</li> <li>• 1 roncier de 2 x 2 m</li> </ul>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p>	1,85	Forte
H			<p>Taille moyenne mais participe à l'ouverture générale du grand secteur de "La Plaine" (extrémité sud)</p> <p>Zone plate et dégagée, en partie entretenue par les lapins</p> <p>Habitat de chasse possible pour la PGE</p>	<p>Fréquentation importante (dont chiens) liée à la tonte rase du gazon et au belvédère</p> <p>Lisières avec des arbustes peu diversifiés</p>		<p>Continuer la fauche avec exportation notamment entre les arbustes en périphérie</p>	0,5	Faible
I			<p>Grande taille et fait partie du grand secteur de "La Plaine":</p> <p>Massifs denses buissonnants aux lisières diversifiées</p>	<p>Fréquentation moyenne mais cantonnée aux sentiers</p> <p>Une lisière haute encadrante</p> <p>Partie en vallon boisé un peu encaissé défavorable à la PGE</p>	<p>Peu de piquetage nécessaire mais isolation de bosquets par détournement en lisière des massifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bosquet de 3x3 m</li> </ul>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p>	2,94	Forte

## Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental G. VALBON

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
J			Grande taille ; Bosquets d'épineux ; Versant bien exposé ; Pelouses rases entretenues par les lapins ; Fréquentation faible Lisières diversifiées	Vallon relativement étroit encadré par des lisières hautes ; Versant et vallon proches de la zone de "La Plaine" mais relativement déconnectés topographiquement	Recul de plusieurs mètres des lisières, pour augmenter la surface ouverte, en conservant des bouquets d'épineux	Eviter la fermeture du vallon par avancée des lisières	2,05	Moyenne
K			Grande taille Fréquentation nulle Friche sèche avec ronciers Continuité (malgré la voie rapide) avec la zone favorable au nord du Parc ; Pelouses rases entretenues par les lapins ; Espèces d'oiseaux compagnes présentes (Fauvette grisette, Tarier pâtre)	Manquent quelques buissons épineux centraux. Zone en début de fermeture arbustive globale.	Piquetage central : implantation de buissons épineux <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 bosquets de 3x3 m</li> </ul> Recul de plusieurs mètres des lisières à contenir pour augmenter la surface ouverte, en conservant des bouquets d'épineux. Fauche d'une partie des ronciers bas recouvrants. Essayer de récupérer des épineux in situ pour les bosquets.	Fauchage tardif et irrégulier (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2). Entretien des bosquets à terme Limiter l'envahissement de certaines espèces végétales : ronce et espèces invasives	2,05	Forte

## Détail des quantités et espèces à implanter selon les préconisations

Bosquets 3 x 3m	Ronciers 2 x 2 m
8 Crataegus monogyna dont 3 serrées 10 Rosa canina 4 Prunus spinosa 4 Viburnum opulus 4 Euonymus europaeus 2 Ribes nigrum 2 Rubus fruticosus	12 pieds de Rubus fruticosus
Protections contre les lapins pour tous les plants : 50 cm	

Pour une efficacité écologique rapide des plantations : Plants d'Aubépines = 1m à 1,50 à la plantation

**Description et qualification de zones potentielles pour la Pie-grièche écorcheur**  
**Préconisations d'améliorations des parcelles herbeuses et leurs lisières**  
**Parc communal des Coteaux d'Avron- février 2014**

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc communal des coteaux d'Avron

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
<b>A</b>			Grande taille Pelouse piquetée d'arbres et d'arbustes	Parc urbain très fréquenté. Lisières hautes encadrantes sur une partie de la périphérie Lisières avec assez peu d'arbustes diversifiés et épineux	-	-	2,18	Faible
<b>B</b>			Très faible fréquentation Tranquillité	Lisières hautes encadrantes : Végétation ligneuse basse uniforme régulièrement broyée, Parcelle très linéaire	-		1,47	Faible
<b>C</b>			Très grand taille Prairies et pelouses sèches riches en insectes Piquetage abondant de ligneux épineux Espèces d'oiseaux compagnes présentes (Fauvettes grisette et des jardins, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse...)	Fréquentation assez forte surtout sur les axes de déplacements : <b>présence d'un camp de fortune où vivent une quarantaine de personnes</b> , dont de nombreux enfants en 2013. Nombreux déchets et excréments disséminés dans les milieux naturels. Fermeture arbustive assez importante en cours. Envahissement par la Renouée du Japon, le Cornouiller sanguin...	Très fortes potentialités d'accueil et de restauration • réouverture des milieux sur environ 10 ha avec conservations de grands bosquets arbustifs isolés. • Interventions sur site guidées par un écologue pour les choix précis des zones à ré-ouvrir et des éléments à conserver.	Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2) Entretien des bosquets à terme Gestion des espèces invasives	13,76	<b>Forte</b>

**Description et qualification de zones potentielles pour la Pie-grièche écorcheur**  
**Préconisations d'améliorations des parcelles herbeuses et leurs lisières**  
**Parc départemental Jean MOULIN les Guilands - février 2014**

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental Jean MOULIN les Guilands

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
<b>A</b>			<p>Grande taille</p> <p>Surface avec des ronciers et des arbustes diversifiés pour partie épineux ;</p> <p>Absence de fréquentation au sein de la zone ;</p> <p>Espace naturel assez dégagé en promontoire face au sud, dans une matrice urbaine : situation favorable à la halte migratoire de l'espèce</p>	<p>Fréquentation sur les bordures (chemins)</p> <p>Enfrichement et envahissement par les ronces et lianes</p>	<p>Très fortes potentialités d'accueil et de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réouverture des milieux sur environ 1,4 ha avec conservations de grands bosquets arbustifs isolés.</li> <li>Interventions sur site guidées par un écologue pour les choix précis des zones à ré-ouvrir et des éléments à conserver.</li> <li>Conservation d'un rideau écran de végétation en bordure de la zone</li> </ul>	<p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2)</p> <p>Entretien des bosquets à terme</p> <p>Gestion des espèces invasives</p>	1,8	<b>Forte</b>
<b>B</b>			<p>Bonne exposition</p> <p>Quelques petits épineux</p> <p>Prairie fleurie riche en insectes.</p> <p>Site potentiel de chasse pour la PGE</p>	<p>Fréquentation importante à proximité (aire de jeux)</p>	-	<p>Conservation d'un talus fleuri</p> <p>Fauchage tardif et irrégulier avec exportation (zones rases et zones fauchées 1 an sur 2) ;</p> <p>Entretien des petits bosquets existants ;</p> <p>Gestion des espèces invasives.</p>	0,8	<b>Faible</b>
<b>C</b>			<p>Fréquentation nulle dans la partie basse ;</p>	<p>Envahissement par les érables, les ronces et les lianes ;</p> <p>Surface moyenne</p>	<p>Ré-ouverture épisodique du manteau de ronces autour de bosquets arbustifs</p>	<p>Gestion des espèces invasives</p>	1,5	<b>Faible</b>

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc départemental Jean MOULIN les Guilands

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
D			Taille moyenne Surfaces en prairies	Surface trop cloisonnée par des grands arbres ; Manque de buissons épineux. Fréquentation moyenne	-	-	1,23	Faible
E			Grande taille	Fréquentation de loisir très forte (sports, promenade...) Gazon tondu ras	-	-	2,0	Nulle
F			Coteau herbacé piqueté de buissons	Fréquentation importante sur la partie nord Zone enclavée Proximité des HLM élevés Peu d'épineux	Fauche tardive non régulière avec exportation, pour éviter l'embroussaillage complet	Maintien de l'aspect ouvert du coteau	1,23	Moyenne

**Description et qualification de zones potentielles pour la Pie-grièche écorcheur**  
**Préconisations d'améliorations des parcelles herbeuses et leurs lisières**  
**Parc communal des Beaumonts- février 2014**

Synthèse des zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur - Parc communal des coteaux d'Avron

Zones	Photo	Carte	Avantages	Inconvénients	Préconisations amélioration	Préconisation gestion	Surface (ha)	Priorité
A			<p>Grande taille</p> <p>Prairie piquetée d'arbres et d'arbustes.</p> <p>Présence de nombreux ligneux épineux.</p> <p>Parcelle clôturée sans dérangement.</p> <p>Pâturage extensif bovin et caprin.</p> <p>Observations régulières de la PGE en halte migratoire.</p>	<p>Parc isolé dans un contexte urbain.</p> <p>Lisières hautes encadrantes sur une partie de la périphérie</p>	<p>Réouverture des prairies, recul des lisières en conservant une densité d'épineux et un piquetage lâche au centre de la parcelle.</p> <p>Conservation de fourrés denses pour les Fauvettes (babillarde et des jardins).</p>	<p>Conservation du pâturage extensif avec des animaux non vermifugés peu de temps avant a mise à l'herbe</p>	2,56	<b>Forte</b>

